



REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE -TRAVAIL – PROGRES



PRESIDENCE DE TRANSITION -----

--

PRIMATURE

MINISTRE DE LA PROSPECTIVE
ECONOMIQUE ET DES PARTENARIATS
INTERNATIONAUX

RAPPORT NATIONAL DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D’ACTION DE
VIENNE



Novembre 2023

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Liste de tableaux | iii |
| Liste de graphiques..... | iv |
| Sigle et abréviation | v |
| 1. Résumé exécutif..... | 1 |
| 2. Introduction..... | 3 |
| 3. Intégration du Programme d'Action de Vienne dans le processus de planification du développement national et cohérence avec l'Agenda 2030 et les autres processus mondiaux | 4 |
| 3.1 Intégration du PAV dans les priorités nationales et sectorielles..... | 4 |
| 4. Evaluation des principales tendances du développement économique, social et environnemental | 6 |
| 4.1 Les tendances sociales | 6 |
| 4.2 Tendances économiques..... | 7 |
| 4.3 Les tendances environnementales | 7 |
| 4.4 Les politiques | 8 |
| 5. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du PAV..... | 11 |
| 5.1 Questions fondamentales de la politique de transit..... | 11 |
| 5.1.1 Questions fondamentales de politique de transport | 11 |
| 5.1.2 Le cadre institutionnel et réglementaire..... | 12 |
| 5.2 Développement et entretien des infrastructures..... | 14 |
| 5.2.1 Infrastructures de Transport | 14 |
| 5.2.2 Energie..... | 17 |
| 5.2.3 Développement des TIC | 18 |
| 5.3 Commerce international et facilitation des échanges..... | 20 |
| 5.3.1 Commerce international | 20 |
| 5.3.2 Les exportations..... | 21 |
| 5.3.3 Les importations | 22 |
| 5.3.4 Facilitation des échanges..... | 24 |
| 5.4 Intégration et coopération régionales | 24 |
| 5.4.1 Intégration et coopération commerciales régionales | 24 |
| 5.4.2 Intégration et coopération économiques régionales | 25 |

| | |
|---|----|
| 5.5 Transformation structurelle des économies | 27 |
| 5.5.1 Situation de la transformation structurelle de l'économie tchadienne | 28 |
| 5.5.1.1 Secteur primaire..... | 29 |
| 5.5.1.2 Secteur secondaire..... | 30 |
| 5.5.1.3 Secteur tertiaire..... | 32 |
| 5.5.1.2 Facilitation des affaires | 32 |
| 5.5.1.3 Capital humain et développement technologique | 33 |
| 5.6 Moyen de mise en œuvre | 34 |
| 5.6.1 Mobilisation des ressources nationales | 34 |
| 5.6.2 Recettes budgétaires..... | 34 |
| 5.6.3 Dette publique..... | 36 |
| 5.6.4 Aide publique au développement..... | 37 |
| 5.6.5 Financement du Programme d'Action de Vienne | 39 |
| 5.6.6 Investissements directs étrangers (IDE) | 40 |
| 5.6.7 Le secteur privé : | 42 |
| 5.6.8 Coopération Sud - Sud | 44 |
| 5.7 Suivi de la mise en œuvre et révision | 45 |
| 5.7.1 Evaluation du mécanisme de coordination de la mise en œuvre du Programme | 45 |
| 5.7.2 Les défis rencontrés par le pays dans le cadre du suivi des agendas de développement durable | 46 |
| 5.7.3 Suggestions sur la manière d'améliorer la mise en œuvre et le suivi d'un futur programme d'action au niveau national : | 47 |
| 5.8 Vers le prochain programme d'action pour les pays en développement sans littoral : conclusion et voie à suivre | 47 |
| 1. VIII. Annexe statistique | i |

Liste de tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1-1: Alignement des programmes d'Action de Vienne et de Doha sur le PND 2017 - 2021 | 5 |
| Tableau 2-1: Evolution de la croissance économique et de la contribution des secteurs | 7 |
| Tableau 3-1: Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC concerné par le Tchad | 15 |
| Tableau 3-2: Indicateurs d'accès aux TIC | 19 |
| Tableau 3-3: Evolution du nombre d'abonnés au mobile et d'utilisateurs d'internet | 19 |
| Tableau 3-4: Evolution des principaux indicateurs du commerce extérieur (% du PIB) | 20 |
| Tableau 3-5 : état de conformité des critères de convergences du CEMAC 2019 à 2021 | 26 |
| Tableau 3-6: Répartition des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, selon la branche d'activités en 2011 et en 2018 | 28 |
| Tableau 5-7: Evolution de la valeur ajoutée du sous-secteur Agriculture, foresterie et pêche (% PIB) 29 | |
| Tableau 3-8: Evolution de l'indice Doing business..... | 33 |
| Tableau 5-9: Evolution des recettes budgétaires de 2018 à 2021..... | 36 |

Liste de graphiques

| | |
|--|----|
| Graphique 3-1: Linéaire de routes bitumées (en nombre de km) | 15 |
| Graphique 3-2: Entretien courant des routes | 16 |
| Graphique 3-3: Ventilation des exportations (hors pétrole) par pays et par continent | 21 |
| Graphique 3-4: Partenaires à l'exportation du bovin | 22 |
| Graphique 3-5: Partenaires à l'exportation des Graines et fruits oléagineux | 22 |
| Graphique 3-6: Ventilation des importations par continent | 22 |
| Graphique 3-7: Principaux partenaires du Tchad à l'importation | 23 |
| Graphique 3-8: Partenaires à l'importation du sucre | 23 |
| Graphique 3-9: Partenaires à l'importation des médicaments | 23 |
| Graphique 3-10: Partenaires à l'importation du ciment | 23 |
| Graphique 3-11: Partenaires à l'importation de la farine | 23 |
| Graphique 3-12: IIRA du Tchad dans la CEEAC et dans la CEN-SAD | 25 |
| Graphique 3-13: Evolution de la production et des exportations du pétrole (2021-2022) | 26 |
| Graphique 3-14: Structure de la valeur ajoutée par secteur d'activités (2016 à 2022)..... | 28 |
| Graphique 3-15: Évolution annuelle de la valeur ajoutée du secteur secondaire | 31 |
| Graphique 3-16: Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB (2018-2021) | 32 |
| Graphique 3-17: Evolution de l'encours de la dette publique et de ses composantes sur la période 2018-2021 en pourcentage du PIB | 36 |
| Graphique 3-18: Taux d'exécution financière du PND de 2017-2021 | 39 |
| Graphique 3-19: IDE, entrées nettes (% du PIB) au Tchad (1980-2019)..... | 41 |

Sigle et abréviation

| | |
|-------------|--|
| ABN | Autorité du Bassin du Niger |
| APD : | Aide Publique au Développement |
| ARCEP : | Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes |
| ASECNA | Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar |
| BAD | Banque Africaine pour le Développement |
| BNFT | Bureau National de Fret Terrestres |
| BNFT : | Bureau National de Fret Terrestres |
| CCIAMA | Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat |
| CDN | Contribution Nationale Déterminée |
| CEEAC : | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale |
| CEMAC : | Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale |
| CEN-SAD : | Communauté des États sahélo-sahariens |
| CILSS | Commission Inter Etat de Lutte Contre la Sècheresse dans le Sahel |
| CNPT | Conseil National du Patronat du Tchad |
| COC-TCHAD : | Conseil des Chargeurs du Tchad |
| CTI : | Comité Technique Interministériel |
| DPSA | Direction de la Production des Statistiques Agricoles |
| ECOSIT4 | Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel 4ème génération |
| FER | Fonds d'Entretien Routier |
| IDH : | Indice de Développement Humain |
| IIRA : | Indice d'Intégration Régionale pour l'Afrique |
| INSEED : | Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques |
| km | Kilomètre |
| LVO : | Lettre de Voiture Obligatoire |
| LPE | Lettre Politique Energétique |
| MID : | Ministère des Infrastructures et du Désenclavement |
| MIT | Ministère des Infrastructures et du Transport |
| MTTSR : | Ministère des Transports Terrestres et de la Sécurité Routière |
| UN-OHRLLS | Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les Pays en Développement Sans Littoral |
| UDEAC | Union Douanière et Economique d'Afrique Centrale |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| OCI : | Organisation de la Coopération Islamique |
| ODD | Objectif de Développement Durable |
| OHADA | Organisation pour Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires |
| OMC | Organisation Mondiale pour le Commerce |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le Développement |

| | |
|----------|--|
| ONASER | Office National de la Sécurité Routière |
| ONCF | Office National des Chemins de Fer |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PAV | Programme d'Action de Vienne |
| PDIDE : | Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification de l'Economie |
| PDSL : | Pays en Développement sans Littoral |
| PEAC | Pool Energétique d'Afrique Centrale |
| PPP | Partenariat Public-Privé |
| PIB : | Produit Intérieur Brut |
| PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| PMI | Petite et Moyenne Industrie |
| PND : | Plan National de Développement |
| PNUD : | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PUAE : | Plan d'Urgence d'Accès à l'Electricité |
| RCA : | République Centrafricaine |
| SAN | Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| SNE : | Société Nationale d'Electricité |
| SNT : | Stratégie Nationale des Transports |
| STE : | Société Tchadienne d'Eau |
| STEE : | Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité |
| SYDONIA | Système Douanière Informatique Automatisé |
| TBS | Tableau de Bord Economique et Social |
| TIC : | Technologies d'Information et de Communication |
| TIPAC | Transit Inter – Etats des Pays de l'Afrique Centrale |
| TVA : | Taxe sur la Valeur Ajoutée |
| VPoA : | Programme d'Actions de Vienne |
| ZLECAF : | Zone de Libre Echange Africaine |

Préface

Le Tchad est un pays en développement sans littoral qui aspire à devenir une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, le pays a adopté en 2014 le Programme d'Action de Vienne (PAV), qui constitue un cadre de coopération internationale pour répondre aux besoins et défis spécifiques des pays enclavés. Le PAV s'inscrit dans la continuité du Programme d'Action d'Almaty de 2003 et s'aligne sur les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le présent rapport national de suivi du PAV a pour but de faire le bilan des progrès, des obstacles et des opportunités rencontrés par le Tchad dans la mise en œuvre du PAV au cours de la période 2014-2023. Il servira également de base pour la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en juin 2024 à Kigali, au Rwanda, et qui définira les priorités du nouveau programme d'action pour la décennie 2024-2034.

Ce rapport est le fruit d'un processus participatif et inclusif qui a impliqué toutes les parties prenantes nationales, notamment les ministères sectoriels, le Conseil National de Transition, le secteur privé, la société civile, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et les partenaires techniques et financiers, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a été validé lors d'ateliers organisés en août 2023.

Le rapport est structuré autour de six domaines prioritaires du PAV, à savoir : les questions fondamentales de politique de transit, le développement et l'entretien des infrastructures, le commerce international et la facilitation des échanges, l'intégration et la coopération régionales, la transformation économique structurelle et les moyens de mise en œuvre. Il présente les principales réalisations, les défis et les recommandations pour chaque domaine, en tenant compte du contexte national et régional.

Le Tchad a démontré son engagement et sa volonté politique à mettre en œuvre le PAV, en l'intégrant dans ses politiques publiques et ses stratégies de développement, notamment la Vision 2030, le Tchad que nous voulons, et les Plans Nationaux de Développement (PND). Le pays a également renforcé sa participation aux initiatives régionales et continentales, telles que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) et la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF).

Le Tchad a réalisé des progrès significatifs dans plusieurs domaines, tels que le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication, la facilitation du commerce et des échanges, la diversification et la transformation de l'économie, la mobilisation des ressources nationales et le renforcement des capacités institutionnelles. Le pays a également bénéficié de l'appui et de la solidarité de ses partenaires au développement, notamment les pays de transit, les organisations régionales et internationales, les agences des Nations Unies et les acteurs non étatiques.

Toutefois, le Tchad fait face à de nombreux obstacles qui entravent sa pleine réalisation du PAV et son potentiel de développement. Parmi ces obstacles, on peut citer : la vulnérabilité aux chocs externes, notamment la fluctuation des prix des matières premières, la pandémie de COVID-19 et l'insécurité dans les pays voisins ; la faible compétitivité et la dépendance vis-à-

vis du secteur pétrolier ; le faible taux d'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé et l'eau potable. Les contraintes financières, le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont autant des défis auxquels le pays est confronté.

Face à ces défis, le Tchad a besoin de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre du PAV en s'appuyant sur ses atouts et ses opportunités, tels que la richesse et la diversité de ses ressources naturelles, notamment agricoles, minières et énergétiques. La position géostratégique du pays lui confère un rôle de stabilisateur et un centre d'investissement incontournable du marché régional. La jeunesse et le dynamisme de la population sont des atouts pour le pays. Par ailleurs, la volonté et l'engagement des autorités nationales à conduire les réformes nécessaires renforcent la coopération et le partenariat avec les pays de transit.

Le Tchad compte sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral pour renouveler et renforcer le cadre de coopération internationale en faveur des pays enclavés, en tenant compte de leurs besoins et leurs priorités spécifiques, ainsi que des nouveaux défis et opportunités liés à l'agenda 2030 et à l'agenda 2063. Le Tchad espère que cette conférence sera l'occasion de mobiliser davantage de ressources et d'engagements pour soutenir les efforts nationaux visant à réduire les coûts du transit et du transport, à améliorer la connectivité aux marchés, à promouvoir le commerce et l'intégration régionale, à diversifier et à transformer l'économie, à renforcer le capital humain et le développement technologique, et à assurer une croissance durable et inclusive au bénéfice de toute la population.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport national de suivi du PAV. Nous faisons allusion à tous les acteurs nationaux et autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAV. Nous exprimons toute notre gratitude aux agences du Système des Nations Unies pour leur engagement et accompagnement du processus d'élaboration de ce rapport. Enfin, que tous soient rassurés que les recommandations de ce rapport constitueront une base pour la préparation de la troisième conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral prévue en juin 2024 à Kigali qui va définir les priorités du nouveau programme d'action 2024 – 2034.

**Le Ministre de la Prospective Economique et
des Partenariats Internationaux**

MOUSSA BATRAKI

The image shows a blue ink signature of Moussa Batraki over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU TCHAD' at the top, 'Unités-Travail-Progress' in the middle, and 'Le Ministre' at the bottom. In the center of the stamp is a portrait of a man, likely a national leader, with the words 'Prospective Economique et des Partenariats Internationaux' written around the bottom edge of the circle.

1. Résumé exécutif

Conscient de sa situation géographique défavorable, le Tchad a adopté en 2014 le Programme d'Action de Vienne afin de répondre de manière cohérente aux besoins et défis spécifiques des pays en développement sans littoral. L'adhésion du Tchad à ce programme est guidée par le désir d'atteindre un meilleur taux de croissance durable et inclusive qui contribue à l'éradication de la pauvreté.

Par ailleurs, il faut noter qu'au lendemain de l'adoption de ce programme, le Tchad a élaboré en 2016 la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », déclinée en trois plans nationaux de développement (PND).

Le PND 2017 – 2021 arrivé à échéance est considéré comme le premier outil opérationnel de mise en œuvre des agendas et programmes régionaux et mondiaux de développement durable dont le Programme d'Action de Vienne.

Cependant, il faut souligner que l'exercice de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD réalisé en 2017 a révélé que le PND 2017 – 2021 est aligné à 70% sur les ODD. On peut en déduire que le Programme d'Action de Vienne est parfaitement intégré dans les politiques publiques et les stratégies de développement.

En outre, la mise en œuvre des différents plans de développement nationaux et sectoriels issus de la Vision 2030 y compris le PND 2024 – 2028 en cours d'adoption politique va contribuer à accélérer la transformation structurelle dans les domaines du social, de la gouvernance, de l'Etat de droit, de l'économie et de l'environnement.

Il convient de noter que, le Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral a été mis en œuvre dans un contexte tant interne qu'externe difficile marqué par les attaques terroristes de Boko Haram, la pandémie de COVID – 19, l'insécurité sévissant aux frontières avec les pays voisins (Lybie, Soudan, RCA) et la guerre en Ukraine.

Malgré ce contexte difficile, le pays a réalisé quelques progrès remarquables dans les six domaines prioritaires du Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral :

S'agissant de la priorité 1 liées aux questions de transit, le gouvernement a engagé des actions dans le cadre de CEMAC pour harmoniser les services de douane (SYDONIA), au niveau national en mettant en place un comité national de facilitation du commerce etc. Toutefois, les difficultés liées au transit et transport demeurent pour les entrepreneurs tchadiens un frein à la compétitivité des produits nationaux.

Pour la priorité 2 relative aux questions des infrastructures, on note l'augmentation du linéaire de routes butinées passant de 1622 en 2015 à 2370 en 2020 (Cellule de la base des données/Direction Générale des Infrastructures des Transports/MIT/2020).

Les infrastructures aéroportuaires ont été construites, notamment l'aéroport international d'Amdjarass et celui de Djarmaya en cours de réalisation. Toutefois, on note une baisse sensible entre 2015 et 2017 du trafic aérien. La variation du trafic aérien de passagers dans l'espace CEMAC a baissé passant de 22,5 % en 2014 à 8,3% en 2019 (TBS, INSEED 2020).

Il convient également de noter qu'il existe la dorsale de fibre optique reliant la capitale à la mer à travers le Cameroun et le Soudan. Cependant, le pays reste enclavé et le coût de communication et connexion internet reste parmi les plus élevés du monde.

Parlant de la priorité 3 relative au commerce international et facilitation du commerce, certaines actions et réformes entreprises par le gouvernement ont permis d'accroître le commerce global de marchandises, de maintenir un excédent commercial positif entre 2020 et 2021. Toutefois, les exportations

caractérisées par la matière première brute en dehors du coton constituent un manque à gagner pour le pays en termes de valeur ajoutée.

Malgré ce contexte, le solde du compte courant en pourcentage du PIB est resté excédentaire. Il est passé de 4,2% en 2018 à 3,3%, 4,5% et 8,8% respectivement en 2019, 2020 et 2021. En effet, cette évolution est influencée principalement par la balance commerciale (biens) qui est structurellement excédentaire tandis que celle des services est déficitaire.

D'après les données de l'Annuaire Statistique du Commerce Extérieur, les dix (10) principaux produits à l'exportation du Tchad sont : (i) huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux ; (ii) animaux vivants de l'espèce bovine ; (iii) graines et fruits oléagineux (sésame et autres) ; (iv) dromadaires ; (v) coton (non cardé ni peigné) ; (vi) gomme laque (gomme arabique) ; (vii) Chevaux, ânes, mulets et bardots ; (viii) animaux vivants des espèces ovine ou caprine ; (ix) arachides; et (x) tourteaux et autres résidus solides. Les exportations du Tchad sont donc dominées par les produits issus du secteur agropastoral.

S'agissant de la priorité 4 relative à l'intégration et la coopération régionales, le Tchad faisant partie de la CEMAC est tenu de réaliser les objectifs de convergence portant sur la politique économique et budgétaire. Ses efforts d'intégration sont appréciés surtout à la lumière de l'évolution de critères du premier rang.

L'intégration et les politiques régionales cohérentes et harmonisées permettent d'améliorer la connectivité du transport et de transit. Celles-ci permettent également d'assurer un commerce intrarégional plus important, des politiques réglementaires communes, une coopération entre les agences frontalières et des procédures douanières harmonisées pour développer les marchés régionaux. A cet effet, il convient de noter une bonne intégration sur des questions monétaires. Cependant, les questions liées à la mobilité des personnes et des biens demeurent un défi majeur.

En ce qui concerne la priorité 5 relative à la transformation structurelle de l'économie, la croissance économique est tirée par le secteur pétrolier et par conséquent très sensible aux fluctuations du prix du baril du pétrole sur le marché international. Le défi majeur reste la diversification de l'économie tchadienne afin de permettre non seulement d'accroître ses ressources mais aussi d'être résilient face aux chocs liés à la fluctuation du prix du pétrole.

Enfin, **pour la priorité 6 visant les moyens de mise en œuvre**, il faut préciser que les moyens de mise en œuvre sont constitués des ressources propres, de l'aide publique au développement, des investissements directs étrangers et du partenariat public-privé. Le taux de réalisation financière du PND 2017-2021 de 29% permet de mettre en exergue le niveau de financement des priorités du Programme d'Action de Vienne qui reste marginal. Pour rehausser ce gap de financement, le Gouvernement doit veiller à la maturation des projets inscrits dans les plans nationaux de développement et à l'attractivité des investissements directs et rendre le climat des affaires propice au financement du secteur privé.

La mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral exige des financements colossaux dans les infrastructures routières, aériennes et de communication que le pays seul ne peut mobiliser sans les appuis financiers conséquents de ses partenaires au développement.

2. Introduction

Le Tchad, à l'instar des autres pays en développement sans littoral, présente plusieurs défis au développement dont les principaux sont : (i) l'étranglement de la base productive se traduisant par une forte dépendance de l'économie nationale aux matières premières ; (ii) le changement climatique qui affecte durablement la productivité et les rendements des campagnes agricoles et partant menace dangereusement la situation alimentaire du pays ; (iii) l'insécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, caractérisée par les conflits intercommunautaires, les actes et menaces terroristes, le risque de débordement des conflits dans les pays limitrophes ; et (iv) la transition politique intervenue suite au décès du Marchal du Tchad. En plus de ces défis non des moindres, le Tchad connaît un double enclavement (intérieur et extérieur) avec un impact certain sur les coûts de ses échanges commerciaux et donc sur ses performances économiques.

Sur le plan extérieur, l'enclavement du Tchad se caractérise par :

- Son éloignement de la façade maritime et des infrastructures de soutien, le port le plus proche de la capitale N'Djamena est celui de Douala au Cameroun situé à 1700 km. Le pays utilise également d'autres accès à la mer, notamment le port Harcourt au Nigeria à 1 900 Km, Cotonou à 2 000 km, Lomé à 2100 km, Pointe Noire à 2 700 km et le port du Soudan à 3 350 km de la capitale ;
- l'insuffisance d'une infrastructure de transport transfrontalière ;
- l'absence d'infrastructures ferroviaires les liant à ces ports ;
- une insécurité quasi-permanente aux frontières du pays ;
- deux des six pays limitrophes du Tchad sont également sans littoral (le Niger et la République Centrafricaine).
- une faible compétitivité par rapport aux autres pays de la sous-région Afrique centrale (le classement de l'indice de compétitivité mondiale du Forum Économique Mondial situe le Tchad à la 135ème place sur 137 pays en 2017).

Par ailleurs, l'enclavement intérieur du Tchad se traduit par :

- l'insuffisance et le mauvais entretien des infrastructures de transport existantes ;
- le Tchad dispose d'un réseau national permanent de 2 579 Km dont 1 549 km en bon état, 419 km moyennement en bon état et 611 km en mauvais état ;
- un faible accès aux infrastructures en soutien au commerce que sont les technologies de l'information et de la communication et l'énergie ;
- des carences et insuffisance des infrastructures de transport, énergétiques et des Technologies d'Information et de Communication ;
- des mauvaises allocations des compétences et des lourdeurs administratives qui constituent des obstacles majeurs pour le développement économique du Tchad.

Malgré les efforts entrepris par le pays pour son désenclavement intérieur et extérieur à travers la réalisation d'infrastructures au développement et la promotion de l'intégration régionale, le Tchad enregistre des faibles performances aussi bien dans le domaine des échanges commerciaux que celui du développement socioéconomique.

Le Programme d'Action de Vienne, qui intègre les Objectifs de développement durable dans le contexte des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine a été adopté lors de la deuxième conférence des Nations unies (ONU) sur les pays en développement sans littoral qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, en novembre 2014. L'objectif principal de ce programme est d'aider les pays en développement sans littoral à parvenir à une croissance durable et inclusive et à éradiquer la pauvreté.

Parlant du processus de rédaction de ce rapport, il faut rappeler que suite à la sollicitation de la Haute Représentante des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral, Le Tchad s'est engagé à élaborer son premier rapport de suivi de mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne.

Pour veiller au caractère participatif et inclusif de ce rapport national de suivi et impliquer tous les acteurs au processus, un Comité Technique Interministériel a été mis en place le 19 mai 2023 par un arrêté du Premier Ministre qui prend en compte toutes les parties prenantes, notamment les ministères sectoriels, le Conseil National de Transition, le secteur privé, la société civile, l'INSEED et les Partenaires Techniques et Financiers avec à leur tête le Programme des Nations pour le développement (PNUD).

Ce comité mis en place a pour mission de rédiger le premier rapport national de suivi du programme d'action de Vienne et de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral prévue en juin 2024 à Kigali au Rwanda.

Il faut noter que dès leur installation, les membres dudit Comité ont collecté chacun, en ce qui le concerne, les données de leurs institutions respectives qu'ils ont transmises à l'équipe restreinte chargée de proposer le draft 0 du rapport.

Cependant, il convient de signaler qu'en raison du retard accusé dans la mise en place du comité technique Interministériel, le Tchad n'a pu produire ce rapport avant le 31 mai 2023 (délai fixé par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies) et il a fallu demander et obtenir qu'un délai supplémentaire lui soit accordé. A cet effet, il a été mis en place au niveau du Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux, une équipe restreinte composée de quelques cadres et de l'Economiste national du PNUD pour proposer à l'issue d'une retraite, sur la base des données collectées auprès des ministères et autres institutions nationales impliqués dans la mise en œuvre de ce programme, le draft 0 du premier rapport national de suivi de ce programme.

Le rapport proposé par les membres de l'équipe restreinte a été soumis à la relecture et à la validation technique lors d'un atelier réunissant toutes les parties prenantes tenu du 21 au 23 août 2023.

Enfin, le rapport technique validé a été soumis le 08 novembre 2023 à la validation politique au cours d'un atelier regroupant tous les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé et autres institutions nationales. Cette phase marque la fin du processus d'élaboration du rapport national du suivi du Programme d'action de Vienne.

Le premier rapport est structuré autour de six (06) domaines prioritaires du Programme d'Action de Vienne que sont : (i) les questions fondamentales de la politique de transit ; (ii) le développement et l'entretien des infrastructures, en particulier des infrastructures de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication ; (iii) le commerce international et la facilitation des échanges ; (iv) l'intégration et la coopération régionales ; (v) la transformation économique structurelle ; et (vi) les moyens de mise en œuvre. Cet examen permettra également de tirer les leçons et de formuler des recommandations.

3. Intégration du Programme d'Action de Vienne dans le processus de planification du développement national et cohérence avec l'Agenda 2030 et les autres processus mondiaux

3.1 Intégration du PAV dans les priorités nationales et sectorielles

Le Tchad a élaboré en 2017 « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons » déclinée en trois plans quinquennaux dont le premier PND 2017 – 2021 arrivé à échéance mais prorogé jusqu'à décembre 2023. Cette vision a pour ambition de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Cette émergence est ancrée dans la cohésion nationale et la diversification des sources de croissance économique

durable créatrices d'emplois décents permettant d'assurer à chaque tchadien l'accès équitable aux services sociaux de base.

Le PND 2017-2021, faut – il le rappeler, est un outil opérationnel pour la mise en œuvre des Agendas de développement durable tant régionaux qu'internationaux adoptés par le Tchad. Il en sera de même pour le PND 2024-2028 en cours.

Cependant, il faut noter que l'exercice de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD dans le PND 2017 – 2021 réalisé avec l'appui du PNUD, a permis de découvrir que les Cibles des ODD sont alignées à plus de 70% sur les priorités nationales.

Par conséquent, le Programme d'Action de Vienne est aligné au PND 2017 - 2021.

Tableau 0-1: Alignement des programmes d'Action de Vienne et de Doha sur le PND 2017 - 2021

| Domaines prioritaires du PAV | Axes prioritaires du PND 2017 – 2021 correspondants | Politiques sectorielles |
|---|--|---|
| 1. Les questions fondamentales de politique en matière de transit | <p>Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne</p> <p>Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit</p> <p>Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale</p> | <p>✓ Stratégie nationale des transports</p> <p>✓ Stratégie nationale de la sécurité routière</p> |
| 2. Le développement et l'entretien des infrastructures | <p>Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne</p> <p>Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit</p> <p>Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale</p> | <p>✓ Stratégie nationale des transports</p> |
| 3. Le commerce international et la facilitation des échanges | <p>Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et Compétitive</p> | <p>✓ Politique minière et code minier révisé</p> <p>✓ Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé</p> <p>✓ Comité National de Facilitation des Echanges</p> |
| 4. L'intégration et la coopération régionales | <p>Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et Compétitive</p> | <p>✓ Vision Minière Africaine</p> <p>✓ Code Communautaire révisée de la route CEMAC</p> |
| 5. La transformation économique structurelle | <p>Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et Compétitive</p> | <p>PDIDE</p> |
| 6. les moyens de mise en œuvre | | |

4. Evaluation des principales tendances du développement économique, social et environnemental

Ce chapitre est consacré à l'analyse des facteurs économiques, sociaux, environnementaux et politiques qui ont eu un impact positif ou négatif sur la mise en œuvre du PAV au niveau national, y compris les chocs et les crises de diverses natures.

4.1 Les tendances sociales

Le Tchad est un pays enclavé avec une population estimée à 18 033 737 habitants en 2023 et un taux de croissance démographique de 3,6%. Cette population est composée d'autant de femmes (50,6%) que d'hommes, de 50,2% des jeunes de moins de 15 ans et de 78,1% des ruraux. La structure par âge de la population présente plusieurs défis en termes d'offres de services sociaux de base.

Dans le domaine de l'éducation, le taux d'alphabétisation des adultes au Tchad est de 41.5 % (ECOSIT4), bien inférieur aux moyennes de l'Afrique subsaharienne, des pays à faible revenu (PFR) et de ceux en situation fragile et affectés par des conflits (SFC). Les normes culturelles et le faible accès à l'éducation limitent la capacité des femmes tchadiennes à améliorer le capital humain, ce qui se traduit par un taux de croissance démographique élevé et de mauvais résultats en matière de santé maternelle. Les normes sociales qui encouragent les mariages précoces et limitent la mobilité des femmes se traduisent par de faibles résultats scolaires pour les filles, qui passent en moyenne 4,4 années civiles et 2,3 années d'apprentissage à l'école et passent du primaire à secondaire, soit un taux inférieur de 12 points de pourcentage à celui des garçons. En 2019, le Tchad est classé au dernier rang de l'indice du capital humain (ICH) selon la Banque mondiale sur 157 pays (Banque mondiale, 2023).

En outre, les performances du système sanitaire sont peu reluisantes. En effet, 113 sur 1000 des enfants nés au Tchad meurent avant leur cinquième anniversaire, 860 sur 10000 des femmes enceintes meurent pendant leur grossesse et seulement 65% des jeunes de 15 ans peuvent espérer survivre jusqu'à 60 ans (INSEED Tchad, 2022). Le Tchad ne compte qu'un médecin pour 20 000 habitants, et seulement 27.2% des femmes accouchent dans un établissement de santé (MICS6). Les taux de mortalité ont baissé au cours des dernières décennies mais restent très élevés par rapport aux moyennes régionales. Par ailleurs, les faibles niveaux de scolarisation chez les adolescentes ainsi que le manque de services de santé reproductive et maternelle contribuent au taux élevé de fécondité des adolescentes au Tchad, soit 138 naissances pour 1 000 adolescentes (MICS6), et aux écarts importants entre l'alphabétisation des hommes (57,6%) et celle des femmes (28,1%), qui s'élève à 29,5 points de pourcentage chez les sujets interrogés âgés de 15 ans et plus (ECOSIT4).

Les différentes insuffisances constatées dans le domaine de l'éducation et de celui de la santé se traduisent par des faibles résultats en termes de développement humain. En effet, la valeur de l'indice du développement humain (IDH) du Tchad pour 2021 s'établit à 0.394, ce qui place le pays dans la catégorie « Développement Humain Faible » et au 187^{ème} rang parmi 189 pays et territoires. Entre 2000 et 2021, l'IDH du Tchad a progressé, passant de 0,293 à 0,394 (soit une hausse de 34,5 %). Dans cet intervalle de temps, l'espérance de vie à la naissance au Tchad a augmenté de 7,2 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 1,2 année et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4,2 années (United Nations Development Programme, 2020). Le RNB par habitant du Tchad a progressé de près de 155 % entre 1990 (270\$) et 2022 (670\$).

Le Tchad enregistre également des faibles performances en termes d'inclusion sociale. Selon l'indice d'inégalité de genre (IIG), le Tchad affiche un score de 0,621 qui le place au 165^{ème} rang sur 170 pays en 2021. Au Tchad, en 2021, 32,26 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 1,7 % des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 10,5 % des hommes.

Enfin, ces contreperformances compromettent la chance du Tchad à réaliser les ODD d'ici à l'horizon 2030.

4.2 Tendances économiques

Les performances économiques du Tchad, mesurées par le taux de croissance économique a évolué en dents de scie avant et après l'année 2014 correspondant à l'adoption du PAV en faveur des PDSL. Cette évolution dénote d'une économie peu diversifiée et dominée par le secteur primaire. En effet, le secteur primaire contribue à hauteur de 49% du PIB dont près de 29% pour le secteur primaire hors pétrole et 20% pour le secteur pétrolier (INSEED, 2022). Ainsi, l'évolution de la croissance économique est intimement liée à celle des performances enregistrées dans le secteur primaire. En outre, ces dernières années, les chocs agricole, pandémique (COVID-19) et pétrolier ont contribué à expliquer le faible niveau de croissance économique enregistré par le pays.

Par ailleurs, pays en développement sans littoral, le Tchad est exposé aux effets des conflits au Soudan où se situe un des ports qu'il utilise et au Niger où transitent les biens et marchandises importés par le pays en provenance du port de Cotonou. Cependant, l'embellie constatée dans le secteur pétrolier a permis de soutenir les finances publiques dans un contexte où les marges des politiques économiques ont été réduites par les relances budgétaires de ces dernières années, en réponse à la pandémie de Covid-19 et au faible rendement agricole de périodes allant de 2021- 2022 et 2022 – 2023.

Tableau 0-1: Evolution de la croissance économique et de la contribution des secteurs

| Indicateurs | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Taux de croissance | 15,0 | 3,6 | 8,2 | 3,2 | 2,6 | 3,9 | -2,6 | -2,0 | 3,5 | 2,8 | -0,4 | 0,1 |
| Contribution du secteur primaire | 11,1 | -3,5 | 1,1 | -1,4 | 1,2 | 5,7 | -1,1 | -0,7 | 3,2 | 2,5 | -0,4 | -0,8 |
| Contribution du secteur secondaire | 0,6 | 2,0 | 7,8 | 2,2 | 0,6 | -2,0 | 1,3 | 0,4 | -0,6 | 0,6 | -0,2 | -0,6 |
| Contribution du secteur tertiaire | 2,0 | 4,3 | -0,7 | 1,6 | 1,0 | -0,1 | -2,5 | -1,6 | 0,8 | 0,2 | 0,2 | 1,4 |

Source :

En termes de comparaison, en 2020, en lien avec la pandémie de COVID-19, la contraction des PDSL était de 2,2 % alors que le Tchad s'est contracté de 0,4% et le continent africain dans son ensemble a enregistré une croissance de 3%. Il convient de rappeler que sur la période de mise en œuvre du PND 2017-2021, la moyenne du taux de croissance est de 0,2%.

Enfin, le taux de croissance économique enregistré par le Tchad ces dernières années, inférieur au taux de croissance démographique (3,6%), est aussi largement en dessous du taux de 7% par an nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement durable.

Bien que le taux de pauvreté ait connu une baisse 8,3 points de pourcentage sur la période 2003 à 2011, passant de 55% à 46,7% et de 4,4 points de pourcentage sur la période 2011 à 2018, passant de 46,7% à 42,3%, le nombre de pauvre n'a cessé d'augmenter sur les périodes considérées du fait du poids démographique. En termes absolus, entre 2011 et 2018, le nombre de personnes pauvres serait passé de 5,5 à 6,4 millions du fait de la croissance démographique. Vu sous l'angle de la pauvreté multidimensionnelle, on estime que 10,8 millions de personnes sont pauvres, soit 70,0% (ECOSIT4).

4.3 Les tendances environnementales

Le Tchad est l'un des pays du sahel les plus affectés par le processus de la désertification dû aux conditions climatiques de plus en plus extrêmes (dégradation du régime pluviométrique) et à l'action de l'homme

(défrichage anarchique du domaine forestier pour les cultures, coupe abusive des arbres, pratique de feu de brousse et surexploitation des pâturages).

En outre, le choc environnemental observé à travers les inondations dans certaines zones et la rareté des pluies dans d'autres a été à l'origine des baisses successives de la production céréalière de 3,2%, 1,5% et 9,1% en 2019, 2020 et 2021 respectivement (DPSA, 2022). Cette baisse beaucoup plus marquée en 2021 est la cause du déficit céréalière enregistré la même année.

La dégradation de l'environnement est beaucoup plus anthropique. D'après les données de l'ECOSIT 4 de 2018, l'écrasante majorité des ménages (87,3%) utilisent le bois et (5,2%) le charbon de bois comme énergie pour la cuisson des aliments. L'utilisation du gaz pour la cuisson ne concerne que 6,1% des ménages tchadiens. Globalement, la consommation annuelle d'énergie d'origine ligneuse est de 4 millions de mètres cubes au Tchad.

Conscient de cette situation, le Gouvernement de la République du Tchad accorde une importance capitale aux questions de l'environnement. C'est ainsi que le pays a confirmé à travers sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) validée en 2021, sa participation à l'ambition collective qui vise à maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2°C, idéalement à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi qu'à l'objectif global de renforcer les capacités d'adaptation, de renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités aux changements climatiques.

De ce fait, le document stratégique établi par la CDN est en liaison avec le Programme d'Action de Vienne et ~~avec~~ l'appui des différents partenaires techniques et financiers dans les secteurs prioritaires tant pour l'atténuation que pour l'adaptation au changement climatique. Ce document stratégique est également aligné à la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » sur l'objectif principal de son axe 4, qui est d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en assurant la préservation des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique.

Concernant la biodiversité au Tchad, les principales contraintes en matière de conservation du milieu naturel sont les fortes pressions anthropiques sur les ressources naturelles à cause, dans la plupart des cas, du degré d'indigence des populations, la domesticité du budget de l'Etat alloué au secteur et à l'insuffisance de l'éducation environnementale sur la nécessité de la protection et de la conservation de diversité biologique au Tchad.

La dégradation des sols, celle de la biodiversité et des communautés humaines constituent les problèmes majeurs en matière d'environnement au Tchad. Ces maux, combinés aux impacts négatifs des changements climatiques sur les ressources naturelles et sur les modes de gestion de celles-ci, posent d'énormes difficultés aux couches vulnérables et fragilisent fortement les systèmes de production agricoles. La dégradation des sols est essentiellement due au piétinement et au surpâturage durant la saison des pluies, auxquels il faut ajouter le défrichage et les feux de brousse.

La combinaison de cette dégradation des sols aux changements climatiques et à l'explosion démographique entraîne de fortes diminutions des ressources végétales et hydriques et déclenche des phénomènes de désertification. Cette situation augmente ainsi les risques de conflits entre agriculteurs et pasteurs à cause de la compétition pour l'accès à l'eau et aux terres de parcours. A ces pressions sur l'environnement au Tchad, il faudrait aussi ajouter les nuisances liées aux érosions hydriques et éoliennes, au braconnage, à la prolifération des déchets plastiques et domestiques et à la pollution des eaux de surface et souterraines.

4.4 Les politiques

Le Tchad a une longue tradition de planification stratégique du développement, soit pour adresser les défis auxquels il est confronté et répondre aux besoins socioéconomiques et environnementaux de ses populations, soit pour répondre aux conditionnalités de ses partenaires au développement. Les études

rétrospectives et celles sur les aspirations des populations dans différents domaines (politique, économique, social et environnemental), d'une part, et les évaluations annuelles de la mise en œuvre du PND 2013-2015 et des progrès vers l'atteinte des OMD2, d'autre part, ont permis de dégager les avancées enregistrées au cours des deux dernières décennies. Elles ont aussi permis d'identifier les enjeux et les défis que doit prendre en compte le pays et définir les priorités dont la mise en œuvre permettrait d'assurer une transformation structurelle de l'économie nationale et de bâtir une nation émergente d'ici à l'horizon 2030.

Ainsi, le Tchad a élaboré et adopté en 2017 la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », expression des aspirations des Tchadiens. La Vision 2030 est déclinée en trois Plans Nationaux de Développement, dont le premier, couvrant la période 2017-2021, et qui vise à jeter les bases d'un Tchad émergent dans un climat de stabilité. Pour ce faire, l'émergence du Tchad telle que pensée par les tchadiens est impulsée par des interventions dans quatre axes stratégiques que sont : (i) l'Unité nationale ; (ii) la Gouvernance et l'Etat de droit ; (iii) la Diversification et la Compétitivité de l'économie nationale ; et (iv) l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il convient de signaler qu'élaborés après l'adoption de l'agenda 2030, la Vision 2030 et son premier instrument de mise en œuvre, le PND 2017 - 2021 sont en cohérence avec les agendas et programmes régionaux et internationaux, notamment les ODD et l'agenda 2063 de l'Union africaine. L'exercice de contextualisation et de priorisation des cibles des ODD, réalisé en 2018, ont permis de s'assurer que 70% des cibles des ODD sont alignées sur les priorités nationales.

En outre, le pays a élaboré et adopté des politiques sectorielles et/ou conjoncturelles pour faire face à des défis et chocs spécifiques. C'est le cas par exemple du Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification de l'Economie (PDIDE) qui a été conçu pour non seulement contribuer à opérationnaliser l'axe 3 du PND 2017-2021, mais également de tirer profit de la mise en œuvre de la ZLECAF. Il en est de même pour les politiques en matière de la santé et de l'éducation qui sont des outils d'opérationnalisation de l'axe 4 du PND 2017-2021.

Enfin, l'évaluation du PND 2017-2021 a mis en exergue des résultats mitigés, notamment ; (i) le pays a enregistré une croissance économique moyenne de 0,02% sur la période considérée ; (ii) les conditions de vie des populations se sont dégradées (5,5 points de pourcentage de plus sous le seuil de la pauvreté) ; et (iii) un cadre des affaires encore peu attractif / favorable à la diversification de l'économie. Au rang des progrès, le pays a enregistré : (i) une légère amélioration de la gouvernance économique ; (ii) une amélioration des indicateurs dans le domaine de l'éducation ; et (iii) des réformes engagées dans certains secteurs (Justice et Droits Humains, Finances et Budget, etc.).

Encadré 0-1: Agendas du développement durable contrariés par les récentes crises

Au cours des deux dernières décennies, en dépit de la fragilité du contexte national de développement, des progrès non-négligeables ont été accomplis dans la réalisation des ODD. Ainsi, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a baissé de plus de 11 points de pourcentage ; tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 191 à 122 pour 1.000 naissances vivantes entre 2004 et 2019, soit une baisse de 69 points. De même, la proportion de la population utilisant une source d'eau potable est passée de 48 % à 61,8 % dans l'espace de 10 ans (2009 – 2019).

Cependant, avec les crises de ces dernières années (pandémie du Covid-19, crises politique et sécuritaire, perturbation de la pluviométrie, etc.), cette dynamique de progrès s'est fortement effritée ; alors que nous sommes à 7 ans de l'échéance de 2030. En outre, dans certains domaines, des acquis en matière de développement ou de progrès social pourraient avoir été perdus. A titre d'illustration, selon une étude de la Banque mondiale, sous l'effet combiné des pertes de revenus et de hausse de l'inflation, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté de 5,5 points de pourcentage en 2020.

Par ailleurs, le bilan demeure très contrasté d'une province à l'autre, entre milieux urbain et rural, et selon les catégories socio-professionnelles des populations concernées. Ainsi, si l'incidence de la pauvreté était limitée à 22,2 % à l'Ennedi (Est et Ouest) et à 26,9 au Borkou et Tibesti en 2019, elle atteignait 63,1 % dans le Mayo Kebbi Ouest. De même, elle était limitée à 19,3 % en milieu urbain, contre 49,7 % en zones rurales. D'où l'immensité du défi pour répondre au principe de ne laisser personne de côté.

Pour ce qui est de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le faible niveau du taux de croissance économique (qui est de -0,1 % en 2021 et projeté à 3,6 % en 2022) ainsi que le faible taux d'accès des populations à l'assainissement ne permettent pas encore au Tchad de satisfaire la condition de l'Aspiration 1 basée sur « Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable »

De plus, le niveau peu satisfaisant de certains indicateurs des ODD montre que le Tchad doit fournir des efforts pour répondre à l'aspiration 16 de l'Union africaine : « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants ». C'est ainsi que la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales a considérablement diminué en passant de 5,8 % en 2011 à 0,15 % en 2019. De plus, bien que la proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent ait diminué entre 2015 et 2019 en passant de 51,5 % à 39 %, elle demeure élevée par rapport au souci à l'objectif d'une amélioration substantielle du bien-être des enfants.

| Indicateurs | | 2004 | 2009 | 2011 | 2015 | 2019 |
|-------------|--|------|------|-------|-------|-------------|
| 1.2.1 | Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté | 55% | | 46,7% | | 42,6% |
| 2.1.1. | Prévalence de la sous-alimentation | | | | 38,4% | |
| 3.1.1 | Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances) | 1099 | | | 860 | |
| 3.2.1 | Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) | 191 | | | 133 | 122 |
| 3.2.2 | Taux de mortalité néonatale | | | | 34‰. | 33‰. |
| 3.3.3 | Incidence du paludisme (1 pour 1 000 habitants) | 22 | | | 58 | 64,2 |
| 4.2.1 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe | | | | 32,6% | 44,9% |
| 5.5.1 | Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales | | | 5,8% | 0,149 | 0,15 |
| 6.2.1 | Taux d'accès aux services d'assainissement | | | | 14,8% | 16,1% |
| 7.1.1 | Proportion de la population ayant accès à l'électricité | | 2,5% | | 7,7% | 8,4% |
| 7.1.2 | Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres | | | | 3,40% | 5,7% |
| 8.1.1 | Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant | | | | -6,9% | 3,5% (2021) |
| 8.7.1. | Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, | | | | 51,5% | 39% |

| | | | | | | |
|---------|---|--|-----|--|-------|-------|
| 16.1.1. | Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité | | 48% | | 56,1% | 61,8% |
| 16.9.1 | Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge | | | | 12%, | 25,7% |

Source : Rapport National Volontaire (2021)

5. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du PAV

Le Programme d'Action de Vienne est axé sur la résolution des problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral et vise à contribuer à l'éradication de la pauvreté liée à l'absence de littoral par la mise en œuvre d'actions spécifiques dans six domaines prioritaires, notamment : (i) les questions fondamentales de politique de transit ; (ii) le développement et l'entretien des infrastructures ; (iii) le commerce international et la facilitation des échanges ; (iv) l'intégration et la coopération régionales ; (v) la transformation économique structurelle ; et (vi) les moyens de mise en œuvre.

Ce chapitre est consacré à l'évaluation des progrès accomplis par le Tchad par rapport à l'objectif du Programme d'Action de Vienne en faveur des Pays en Développement Sans Littoral.

5.1 Questions fondamentales de la politique de transit

5.1.1 Questions fondamentales de politique de transport

Le Tchad, situé au cœur du continent africain, occupe une position stratégique qui devrait normalement constituer un atout majeur pour son développement socioéconomique. Cependant, la valorisation de cet atout se heurte à la persistance du double enclavement intérieur et extérieur que connaît le pays, aggravé par la faible densité des réseaux de transport de surface à praticabilité permanente.

En outre, le Tchad s'étend sur 2 000 km du Nord au Sud et sur 1 000 km d'Est à l'Ouest, avec une superficie de 1 284 000 km². Le pays est totalement enclavé, et partage 5 676 km de frontières avec 6 pays limitrophes, dont : 1 055 km au Nord avec la Libye, 1 360 km à l'Est avec le Soudan, 1 197 km au Sud avec la République Centrafricaine, 889 km au Sud-ouest avec le Nigeria (89 km d'eaux territoriales communes sur le lac Tchad) et le Cameroun (800 km), enfin 1 175 km à l'Ouest avec le Niger.

Bien que des efforts d'investissement aient été consentis dans le passé dans les infrastructures de transports, le réseau de transport du Tchad ne dispose pas de liaisons ferroviaires et demeure encore modeste. La navigation fluviale et lacustre n'est pas organisée malgré la présence de lacs et d'une dizaine de cours d'eau. Le transport fluvial et lacustre est laissé au gré du secteur informel opérant en période de hautes eaux principalement avec des pirogues en bois de charge moyenne d'une tonne. Face à cette inadéquation entre la consistance et l'état du réseau de transport, d'une part, et les besoins du pays pour son décollage économique et la valorisation de sa position stratégique, d'autre part, le Tchad a décidé de vaincre ce handicap d'enclavement intérieur et extérieur qui a déjà trop duré. Il s'est engagé en matière de transport, sur une politique d'interconnexion de ses réseaux d'infrastructures avec ceux des pays limitrophes, à travers la **Stratégie Nationale des Transports (SNT 2011-2020)**. Cette stratégie permet au pays de diversifier ses voies de désenclavement extérieur constituée de six (06) objectifs stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et améliorer la compétitivité de l'économie en densifiant le réseau bitumé et les voies de désenclavement extérieur ; (ii) valoriser le potentiel de croissance et de productivité des populations rurales en améliorant de manière durable leur accessibilité aux marchés et aux services socio-économiques ; (iii) poursuivre le renforcement de la capacité institutionnelle et humaine de l'administration pour une gestion

efficace et efficiente du secteur ; (iv) asseoir une stratégie d'entretien des infrastructures de transport assurant au mieux la préservation et la sauvegarde du patrimoine national ; (v) assurer la sécurité des opérations de transport et améliorer l'organisation des transports urbains ; et (vi) réduire l'impact des activités de transport sur l'environnement.

5.1.2 Le cadre institutionnel et réglementaire

Pour la mise en œuvre de la SNT 2011-2020, le Gouvernement s'est appuyé sur le cadre institutionnel aussi bien au niveau national qu'au niveau de la sous-région de l'Afrique Centrale.

Aux termes du Décret N° 0084/PT/PM/2022 du 30 novembre 2022, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres, deux Départements Ministériels interviennent dans le domaine des infrastructures et des transports terrestres : le Ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID) et le Ministère des Transports et de la Sécurité Routière (MTSR).

Les organismes sous tutelles concernés par les transports terrestres sont entre autres, le Bureau National de Fret Terrestres (BNFT), le Conseil des Chargeurs du Tchad (COC-TCHAD), l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER), l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) et les institutions telles que la CCIAMA, les Syndicat des Transporteurs et les transporteurs.

Les transports routiers obéissent au Code Communautaire révisé de la Route CEMAC (règlement n° 04/01/UEAC-089-CM-06 du 03 août 2001 portant adoption dudit Code) et au décret n° 76/PR/MT/83 du 14 avril 1983 portant organisation des Transports Terrestres et Réglementation de la Profession de Transporteurs.

L'activité des transports terrestres est aussi régie par la Convention Inter-Etats de transports routiers de marchandises diverses (UDEAC 5 juillet 1996) et la Convention TIPAC (Transit Inter – Etats des Pays de l'Afrique Centrale) ainsi que par l'acte uniforme OHADA relatif aux contrats de transport routier de marchandises du 17 octobre 1993 et mis en vigueur depuis le 02 juillet 1996.

Pour le transport routier interrégional de marchandises, les transporteurs de marchandises pour compte d'autrui entre les Etats membres de la Communauté Economique doivent disposer d'un agrément CEMAC, à validité permanente jusqu'à cessation d'activité, délivré par le Ministère en charge des transports, conformément au Règlement n°15/03-UEAC-612-CM-11 du 12 décembre 2003 et le Règlement N°12/09-UEAC-612-CM-20 du 11 décembre 2009, corrigendum au Règlement n°15/03-UEAC-612-CM-11 portant adoption des conditions d'accès à la profession des transporteur routier Inter-Etat de marchandises diverses

En ce qui concerne le transit de marchandises en importation ou en exportation, le Tchad a signé plusieurs conventions bilatérales en matière de transports routiers avec les pays limitrophes parmi lesquels on peut citer entre autres, Tchad-Cameroun, Tchad-Soudan, Tchad-Lybie, Tchad Niger, Tchad-Centrafrrique.

Le Bureau National de Fret Terrestres (BNFT), Créé par la loi N°008/PR/2016 du 5 juillet 2016, a pour mission de :

- émettre les Lettres de Voiture Obligatoires (LVO) pour toute opération de transport routier intérieur et international et de collecter la redevance d'affrètement et la redevance à l'essieu, sur la base des valeurs mises à sa disposition ;
- tenir les statistiques nécessaires à une bonne planification de l'industrie de transports routiers grâce à l'exploitation des LVO ;
- veiller au respect des accords internationaux de répartition de fret entre les transporteurs tchadiens et les transporteurs étrangers ;
- servir de centre d'échange sur l'offre et la demande de transport routier.

Le Conseil des Chargeurs du Tchad (COC-TCHAD), créé par la Loi N° 018/PR du 16 octobre 1984, a pour mission de définir et promouvoir une politique de protection des intérêts des exportateurs et des importateurs du Tchad ; dans le domaine des transports des marchandises par voie maritime. Il a notamment pour but d'ouvrir pour (i) l'approvisionnement de la République du Tchad en produits, marchandises et denrées diverses et cela grâce à la tenue d'un planning des mouvements de différents modes de transports et au suivi de leurs évolutions ; (ii) la stabilisation ou l'abaissement des taux de fret et des coûts des transports grevant les échanges commerciaux, par l'exercice d'une action rigoureuse sur tous les paramètres des charges de transports surtout maritimes.

L'Office National de la Sécurité Routière (ONASER), créé par la Loi N°003/PR/2017 du 24 mai 2017 est chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de prévention de la sécurité routière. En matière de sécurité routière, le code de la route a été révisé (Loi N°027/PR/2017 du 30 décembre 2017).

L'Office National des Chemins de Fer (ONCF), créé par Ordonnance N°007/PR/2015 du 06 mars 2015, ratifié par la Loi N°015/PR/2015 du 19 mai 2015, est chargé de la conception, de la planification et de la réalisation des infrastructures ferroviaires et leurs exploitations.

Les projets de chemins de fer les plus importants sont : (i) construction de Chemin de Fer Tchad-Soudan (Etude de faisabilité est disponible depuis août 2018, (ii) construction de Chemin de Fer Tchad – Niger (Etude de faisabilité est terminée depuis mars 2021, (iii) construction de Chemin de Fer Tchad - Cameroun (Etude de Faisabilité est en cours de finalisation).

Défis rencontrés en matière de transport/transit

Malgré les différentes stratégies mises en place pour diversifier l'économie et optimiser les sources des exportations, de nombreuses difficultés continuent de peser sur le sous-secteur de transports de marchandise: (i) l'éloignement du pays avec les ports maritimes où le plus proche se situant à 1700 km (port de Douala) qui inclut des coûts commerciaux élevés dans les transactions internationales ; (ii) la vétusté du parc automobile ; (iii) les problèmes d'infrastructure de transport ; (iv) les barrières non tarifaires que constituent la corruption, l'insécurité (93 postes de contrôles entre Douala et N'Djamena dont 81 au Cameroun et 12 au Tchad, selon l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) de la CEMAC), le problème de professionnalisation des acteurs du transports, les tracasseries au niveau des ports (Douala), l'actualisation des conventions, le suivi de la mise en œuvre des conventions.

En ce qui concerne le transit de marchandises en importation ou en exportation, le Tchad a signé plusieurs conventions bilatérales en matière de transports routiers avec les pays limitrophes parmi lesquels on peut citer entre autres, Tchad-Cameroun, Tchad-Soudan, Tchad-Lybie, Tchad - Niger, Tchad-Centrafrrique, qui sont en cours d'actualisation, par contre, la convention Tchad – Nigéria est en vigueur.

L'Office National de la Sécurité Routière créé par la Loi N°003/PR/2017 du 24 mai 2017 est chargé de la mise en œuvre et du suivi des actions de prévention de la sécurité routière. En matière de sécurité routière, le code de la route a été révisé (Loi N°027/PR/2017 du 30 décembre 2017).

L'Office National des Chemins de Fer créé par Ordonnance N°007/PR/2015 du 06 mars 2015, ratifié par la Loi N°015/PR/2015 du 19 mai 2015, est chargé de la conception, de la planification et de la réalisation des infrastructures ferroviaires et leurs exploitations.

Les projets de chemins de fer les plus importants sont : (i) construction de Chemin de Fer Tchad- Soudan (Etude de faisabilité est disponible depuis août 2018, (ii) construction de Chemin de Fer Tchad – Niger

(Etude de faisabilité est terminée depuis mars 2021, (iii) construction de Chemin de Fer Tchad - Cameroun (Etude de Faisabilité est en cours de finalisation).

Malgré les différentes stratégies mises en place pour diversifier l'économie et optimiser les sources des exportations, de nombreuses difficultés continuent de peser sur le sous-secteur de transports de marchandise: (i) l'éloignement du pays avec les ports maritimes où le plus proche se situant à 1 700 km (port de Douala) qui inclut des coûts commerciaux élevés dans les transactions internationales ; (ii) la vétusté du parc automobile ; (iii) les problèmes d'infrastructure de transport ; (iv) les barrières non tarifaires que constituent la corruption, l'insécurité, le problème de professionnalisation des acteurs du transports, l'actualisation des conventions, le suivi de la mise en œuvre des conventions.

Aviation civile

Malgré la mise aux normes de l'OACI édictée aux membres des pays de l'ASECNA, le Gouvernement tchadien n'a pas pu mettre en œuvre la politique de développement des infrastructures aéroportuaires et météorologiques en ce qui concerne les aéroports et aérodromes, l'acquisition des nouveaux aéronefs, l'accès aux transports aériens domestiques et la formation du personnel technique.

Sur le plan stratégique, la stratégie Nationale de Transport (SNT) 2011-2020 est arrivée à terme. Le secteur entend en perspective : (i) Faire du Tchad à l'instar des autres pays, une plaque tournante du trafic aérien en provenance et à destination du monde entier par la réalisation du projet de construction de l'aéroport de Djermaya, (ii) Désenclaver la localité de Zouar par la réalisation du projet de construction de son aéroport et la création d'une compagnie aérienne G5 Sahel, (iii) Elaborer un schéma directeur de développement des aéroports et aérodromes,

Sur le plan institutionnel, le secteur, de l'Aviation civile a connu plusieurs mutations. Autrefois appelé Ministère des Transports et de l'Aviation Civile de 2014 à 2016, puis de 2017 à 2018, Ministère des Infrastructures, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale, enfin par décret n° **629/PR/PM/2013 du 23 juillet 2013**, Ministère de l'Aviation Civile et Météorologie Nationale. C'est ce qui a considérablement affecté ses activités quant à la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles pour faire face aux besoins d'investissement en infrastructures et équipements. Les défis de ce secteur sont essentiellement entre autres : (i) achever les travaux de mise aux normes de l'OACI des aéroports principaux, (ii) élaborer le schéma directeur de développement des aéroports et aérodromes, (iii) diversifier les partenariats techniques et commerciaux en matière d'Aviation Civile et de Météorologie, (iv) acquérir de nouveaux aéronefs, (v) libérer le transport aérien dans le cadre de la mise en œuvre du transport aérien en Afrique, (vi) faciliter l'accès aux transports aériens domestiques et (vii) former le personnel technique dans tous les corps du métier de l'aviation.

5.2 Développement et entretien des infrastructures

5.2.1 Infrastructures de Transport

Le secteur des Transports est généralement reconnu comme un vecteur de croissance économique et de réduction de pauvreté.

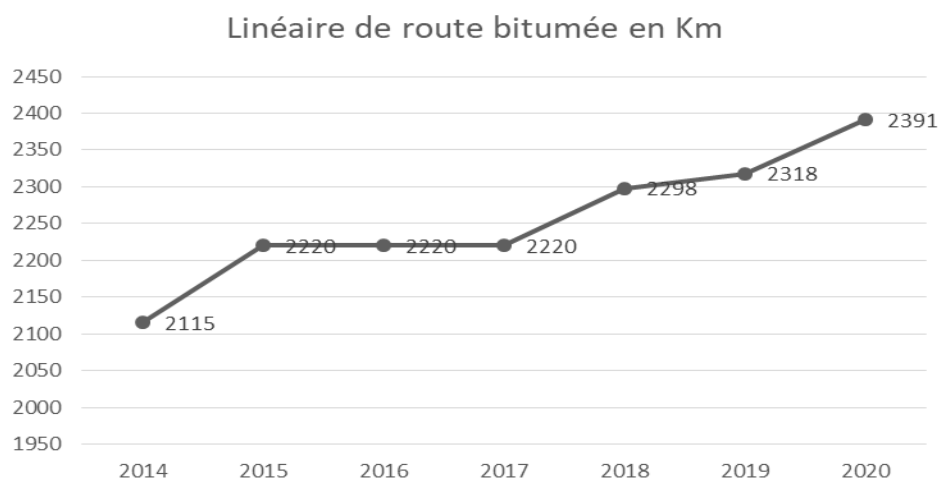
Comparé à la vétusté des infrastructures routières et ferroviaires, le transport aérien au Tchad peut constituer un levier pour la croissance et le développement économique.

Le réseau routier intérieur du Tchad totalise 40 000 km dont 25 000 km de routes d'intérêt national ou régional et 15 000 km de pistes de desserte d'intérêt local. Sur les 25 000 km de routes d'intérêt national ou régional, 7 475 km de routes constituant le réseau structurant national, 18 800 km de routes constituant le Réseau Routier Régional (RRR) reliant les collectivités locales au réseau structurant national. Les 15 000 km de pistes de desserte d'intérêt local n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif.

Conformément à l'objectif stratégique n° 1 de la SNT, le bitumage des routes se poursuit, malgré les difficultés auxquelles le Gouvernement fait face. Ainsi, le linéaire des routes bitumées est passé de 2115 en 2014 à 2391 km en 2021.

En ce qui concerne les voies bitumées, le Tchad dispose d'un réseau national permanent de 2391 Km dont 924 en bon état, 965 moyennement en bon état et 502 en mauvais état.

Graphique 0-1: Linéaire de routes bitumées (en nombre de km)



Source : DGIT

Les voies de désenclavement extérieur du Tchad, constituées par les différentes possibilités de voies d'accès à la mer, sont nombreuses et comprennent principalement :

- La voie camerounaise ;
- La voie nigériane ;
- Les voies d'accès aux ports de Cotonou (Bénin) / Lomé (Togo) / Tema (Ghana) ;
- La voie transéquatoriale vers Pointe Noire ;
- La voie soudanaise vers Port Soudan ;
- La voie libyenne et la voie algérienne.

Tableau 0-1: Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC concerné par le Tchad

| Liaison | Axe | Km | Standard |
|------------------|---|-----|-----------------------------|
| Tchad - Cameroun | N'Djamena – Moundou – Koutere – frontière Cameroun | 595 | Route revêtue |
| | N'Djamena – Walia – Pont Nguéli – frontière Cameroun | 7 | Route revêtue |
| Tchad – Niger | Massakory – Bol | 181 | En cours de bitumage |
| | Bol – Frontière du Niger (vers N'Guigmi) | 309 | Piste |
| Tchad – Libye | N'Djaména – Moussoro – Faya | 935 | Route partiellement revêtue |
| | Faya – Ounianga Kébir – Frontière Libye (vers Koufra) | 460 | Piste |
| Tchad – Soudan | N'Djamena – Massaguet – Bisney – Bokoro | 303 | Route revêtue |
| | Bokoro – Mangalmé – Oum Hadjer – Abéché | 583 | Route revêtue |
| | Abéché – Adré – Frontière Soudan | 174 | En cours de bitumage |
| Tchad – RCA | Moundou – Doba | 102 | Route revêtue |
| | Doba – Koumra | 88 | Route revêtue |
| | Koumra – Sarh | 110 | Route revêtue |

| | | | |
|--|-----------------------------|-----|----------------|
| | Doba – Goré – Frontière RCA | 59 | Route en terre |
| | Sarh – Sido – Frontière RCA | 122 | Route en terre |

Source : MID

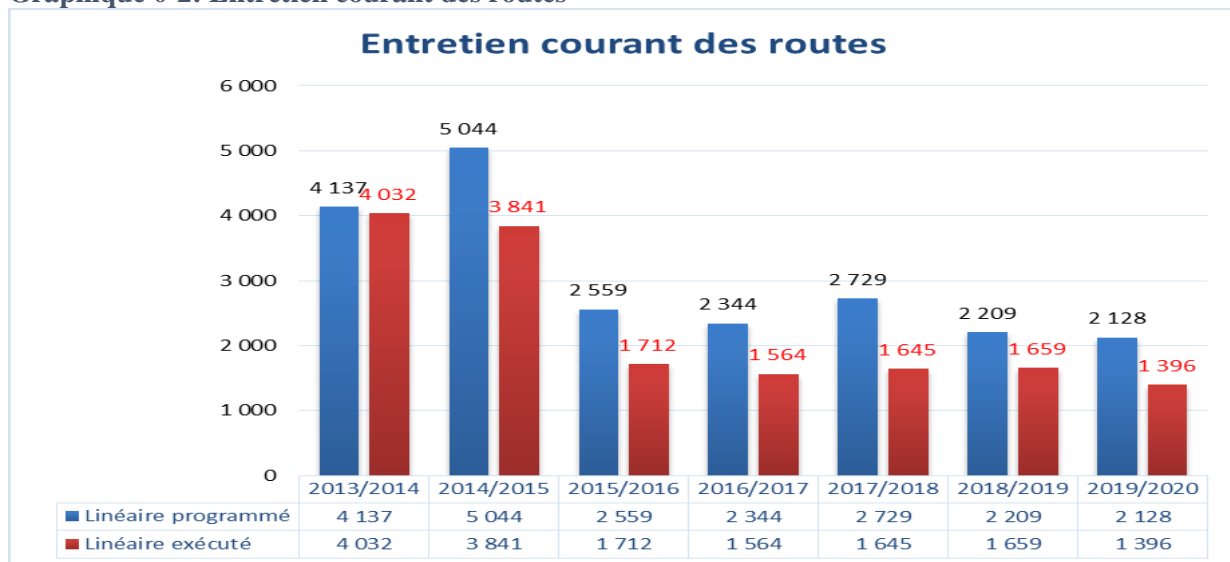
Dans la Stratégie Nationale des Transports, il est prévu en son objectif stratégique n° 4 d’asseoir une stratégie d’entretien des infrastructures de transport en vue d’assurer au mieux la préservation et la sauvegarde du patrimoine national, déclinée comme suit : (i) élaborer et mettre en œuvre un programme d’entretien (courant et périodique) du réseau des routes bitumées et routes en terre ; (ii) faire une évaluation technique du système de Gestion de l’Entretien par Niveau de Service (GENiS) pour en tirer les enseignements ; (iii) accélérer la mise en place de l’Agence d’Entretien Routier de manière à la rendre opérationnelle à partir de la campagne 2011-2012 ; et (iv) mobiliser les ressources du FER à hauteur des besoins d’entretien du réseau.

La Direction d’Entretien Routier au sein du Ministère en charge des Infrastructures, est chargée d’élaborer les programmes d’entretien des routes en collaboration avec les services déconcentrés. Ces programmes sont budgétisés et seront mis en œuvre par l’Agence d’entretien Routier (AGER) sur le financement du Fonds d’Entretien Routier (FER).

L’Agence d’entretien Routier (AGER) a été créée par la loi N°003/PR/2010 du 07 janvier 2010. L’AGER est chargée de la mise en œuvre des programmes d’entretien routier par le biais des conventions de délégation de maîtrise d’ouvrage.

Le Fonds d’Entretien Routier (FER), créé par la loi N°014/PR/2000 du 14 août 2000, est chargé du paiement de toutes les taxes comprises des prestations des travaux d’entretien courant et périodique, du réseau prioritaire, voiries urbaines, de la sécurité routière et des travaux d’urgence non programmables.

Graphique 0-2: Entretien courant des routes



La mobilité et l’accessibilité du monde rural est bien pris en compte dans la stratégie Nationale de Transport en son objectif stratégique 2 « valoriser le potentiel de croissance et de productivité des populations rurales en améliorant de manière durable leur accessibilité aux marchés et aux services socio-économiques ». En effet, une direction en charge des pistes rurales existe au sein du MID et s’occupe de la réhabilitation des pistes rurales. Deux projets de réhabilitations des pistes rurales sont en cours, à savoir : (i) le Projet de Mobilité et de Connectivité Rurale (PMCR) financé par la Banque mondiale situé dans les régions du Moyen-Chari et Mandoul et (ii) la composante accessibilité et mobilité rurale du projet Sécurité Alimentaire et Nutrition (SAN) financée par l’Union Européenne.

5.2.2 Energie

Le secteur de l'énergie est transversal et fondamentalement stratégique pour le développement d'un pays en développement sans littoral comme le Tchad. L'énergie moderne, et en particulier l'électricité est indispensable au développement économique et humain. Sans énergie, on ne peut réduire efficacement la pauvreté.

Au Tchad, cette énergie reste inaccessible à une grande partie des populations et son coût élevé influe sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. La plus grande part de l'électricité produite est d'origine thermique, d'où sa forte dépendance des hydrocarbures.

En effet, le bois-énergie constitue le principal combustible utilisé dans les ménages (79% en milieu urbain, 90% en milieu périurbain et 100% en milieu rural). Cette situation est l'une des principales causes de déforestation et dégradation des forêts naturelles dont la couverture est passée de 32 millions d'hectares en 1972 à 10,9 millions d'hectares en 2012, soit une réduction d'environ 65%. Cette perte en forêts naturelles épuise le capital naturel du pays et le rend davantage vulnérable au changement climatique. C'est pourquoi, le Gouvernement a pris des mesures pour mettre fin à ce déclin et pour sécuriser l'approvisionnement en bois d'utilité à travers des programmes de reboisement et de substitution par d'autres sources d'énergie pour la cuisson (gaz, pétrole lampant, briquettes, etc.).

Toutefois, il est à noter que le Tchad a un fort potentiel solaire avec le nombre d'heures d'ensoleillement annuel qui varie de 2850h au Sud à 3750h au Nord et une intensité du rayonnement global qui varie en moyenne entre 4,5 à 6,5 kWh/m² /j. L'éolien se situe surtout dans le Nord du pays, avec des vitesses dépassant 7m/s (source ANAM) et de la biomasse au Sud du Pays. Cependant, malgré ce potentiel énergétique que regorge le pays, la population fait face à un déficit criard en matière d'énergie.

Pour faire face au déficit de capacité de production d'énergie électrique et à une demande sans cesse croissante, le Gouvernement a élaboré une Lettre de Politique Energétique (LPE) adoptée par Décret N°1638/PR/MPE/2018 du 03 octobre 2018 axée sur le mix énergétique.

La lettre indique les objectifs du Gouvernement de la République du Tchad pour le secteur de l'énergie au cours de la période 2018 - 2030. Elle esquisse les principales stratégies du gouvernement en matière de transition énergétique vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. C'est un document de stratégie qui définit les démarches et les actions à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés dans la vision politique des hautes autorités du Tchad.

Elle s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2017-2021, issu de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

Elle reflète la volonté du Gouvernement d'assainir la scène énergétique et de fournir un cadre favorable aux investissements dans le secteur, notamment en tirant profit des technologies d'énergies propres qui permettront de réaliser des économies énergétiques considérables.

Au niveau régional, la LPE intègre les orientations du Livre Blanc de la CEEAC et de la CEMAC pour un accès universel aux services énergétiques modernes et le développement économique et social. Elle s'inscrit également dans les efforts entrepris par les organismes régionaux (ABN, CILSS, PEAC) pour relever les défis énergétiques et environnementaux.

La LPE s'inscrit dans le cadre de l'initiative Energie Durable Pour Tous (SE4ALL) et répond aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

D'après ladite Lettre, le Tchad devra atteindre d'ici 2030, un taux d'accès à l'électricité de 53% sur tout le territoire et 20% en milieu rural. La part des énergies renouvelables devrait également être portée à plus de 25% du mix énergétique (moins de 1% pour le moment).

Aux termes d'application de ladite Lettre, des reformes importantes ont été conduites : (i) la production, le transport et la distribution de l'électricité sont libéralisés à travers la promulgation de la Loi n°036/PR/2019 du 26 août 2019 relative au secteur de l'énergie au Tchad et ses Décrets d'application, (ii) une Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE) créée par Décret N°1842/PR/MPME/2019 du 08 novembre 2019 et (iii) une Agence de l'Electrification Rurale et la Maitrise de l'Energie créée par Décret 1839/PR/MPME/2019 du 08 novembre 2019 sont opérationnelles.

Dans l'optique d'atteindre l'objectif qui est de rendre l'énergie accessible à la population, le Gouvernement a accordé les avantages au profit du développement des énergies renouvelables à travers la Loi des Finances de 2020.

En effet, bon nombre d'actions sont en cours de réalisation pour augmenter la production et améliorer les réseaux de transport et de distribution sur le territoire national.

Bien que les ressources énergétiques dont dispose le pays constituent des opportunités, le Gouvernement doit améliorer la gouvernance du Secteur qui reste un grand défi à relever, diversifier les sources de production et améliorer les réseaux de transport et de distribution en vue de garantir l'indépendance énergétique à toute la population. Le développement des réseaux en sites isolés contribuera efficacement à l'accès aux services énergétiques de base.

5.2.3 Développement des TIC

Le secteur des Postes et de l'Economie Numérique est un secteur fondamental pour la diversification de l'économie nationale, la production des nouveaux services, l'accès aux finances, l'extension de la communication à l'échelle internationale et nationale tant au niveau urbain que rural. A travers la Stratégie de Développement du Numérique et des Postes (PSDNP 2020 – 2030) , le pays souhaite développer la cyber sécurité, la lutte contre la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques, moderniser les infrastructures de communications électroniques, assurer la couverture de l'ensemble de la population tchadienne en infrastructures de communication électroniques, vulgariser l'utilisation des TIC, relancer le Groupe SOTEL Tchad, redynamiser les structures de gestion de la STPE sur tout le territoire national. Pour ce faire, le secteur des Postes et de l'économie numérique entend : (i) accroître les activités de gestion et d'exploitation du câble à Fibre optique N'Djamena-Adré d'une longueur de 1 200 km ; (ii) réaliser le Projet de Modernisation des Infrastructures de Communication électroniques et de réalisation des bretelles en fibre optique du Nord-est et du Centre-est ; (iii) réaliser le projet de la Dorsale Transsaharienne ; (iv) Mettre en œuvre le Plan Stratégique de Développement du Numérique et des Postes (PSDNP 2020 – 2030) ; (v) créer la Banque postale et (vi) ouvrir le capital de la Société des Télécommunications du Tchad (Groupe SOTEL TCHAD). Les contraintes majeures pour le développement du secteur sont entre autres l'insuffisance de financement orienté dans le domaine des TIC. L'insuffisance de capacités humaines qualifiées et des infrastructures dans le domaine des TIC

Les défis

Les défis à relever dans le secteur des Postes et de l'Economie Numérique sont : (i) mailler le pays en infrastructure large bande de la fibre optique afin de rendre le haut débit accessible à toute la population sur l'ensemble du territoire national ; (ii) équiper toutes les Institutions de l'administration publique et les interconnecter en vue d'atteindre un fonctionnement efficace et efficient grâce aux TIC par la simplification de l'organisation interne, la rapidité et l'efficacité dans le traitement de dossiers par la réduction des procédures et des circuits décisionnels, la réduction des dépenses publiques grâce à la mutualisation des infrastructures et systèmes et (iii) redynamiser le groupe SOTEL TCHAD et la Société Tchadienne des Postes et de l'Epargne (STPE) pour les rendre concurrentielles.

Les communications représentent environ 11% du poids total du secteur tertiaire. Malgré de nombreux progrès, l'accès aux TIC reste limité à cause du faible développement des infrastructures et d'un coût élevé, comparativement aux autres pays de la sous-région. De 2015 à 2018, les investissements réalisés par les acteurs du secteur s'établissent à environ 25 milliards de FCFA. Les opérateurs de téléphonie mobile Airtel et Moov Africa ont été les principaux contributeurs avec plus de 98% des investissements. En revanche, la société publique SOTEL-TCHAD n'a réalisé aucun investissement durant cette période.

Le taux de pénétration de l'internet est estimé à 14,2% en 2020 et le taux de connexions en téléphones mobiles à 53,5% la même année. A titre de comparaison, le taux d'accès à internet est 2,5 fois plus élevé que la moyenne (35% en 2021). Entre 2019 et 2021, les PDSL ont enregistré une hausse de 6 points de pourcentage de taux d'accès à l'internet.

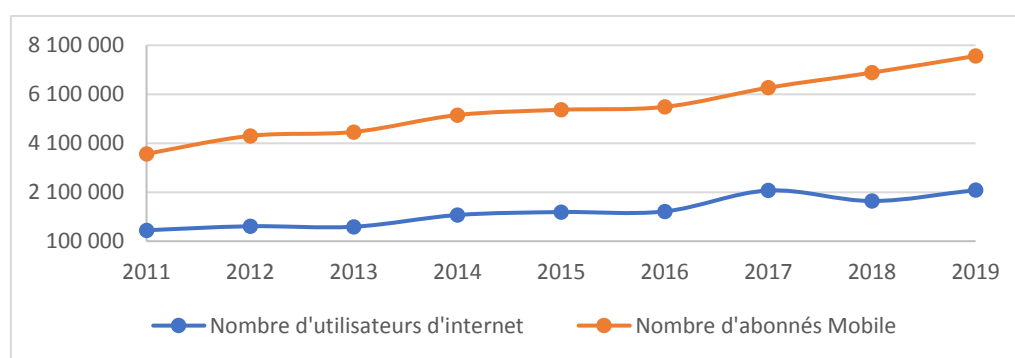
Contrairement aux autres pays africains où la téléphonie mobile est mobilisée au service de la finance inclusive, nous constatons qu'à peine 1% de la population tchadienne utilise la Mobile money. On constate même une baisse, sur la période 2015-2020, de la proportion de la population tchadienne utilisant la téléphonie mobile comme un instrument d'inclusion financière

Tableau 0-2: Indicateurs d'accès aux TIC

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Taux d'utilisation du mobile (%) | 40,5 | 40,0 | 44,1 | 45,9 | 48,8 | 53,5 |
| Taux d'utilisation d'internet (%) | 9,6 | 9,4 | 11,9 | 11,4 | 13,9 | 14,2 |
| Taux de pénétration du Mobile money (%) | 2,3 | 2,5 | 1,5 | 1,0 | 1,1 | 1,1 |
| Taux de couverture 4 G (%) | | 8,6 | 9,0 | 12,0 | 19,3 | 21,8 |

Rapport annuel ARCEP 2020

Tableau 0-3: Evolution du nombre d'abonnés au mobile et d'utilisateurs d'internet



Source : ARCEP

En termes de politiques, le Tchad a élaboré et adopté le plan de développement des TIC couvrant la période 2007-2027, décliné en sept (07) axes stratégiques : (i) le développement des infrastructures ; (ii) les TIC et la stratégie de réduction de la pauvreté ; (iii) le cadre juridique et réglementaire ; (iv) le développement de contenus ; (v) le renforcement des capacités ; (vi) le Gouvernement électronique ; et (vii) les TIC, genre, groupes vulnérables et acteurs-clé.

En dépit de ces progrès tant sur le plan institutionnel que par rapport aux activités sur le terrain, l'indice de développement des TIC (IDI) de l'Union Internationale des Télécommunications place le Tchad au 174^{ème} rang mondial sur 176 pays, juste avant la RCA et l'Erythrée en 2017. Le taux d'abonnement à la téléphonie mobile est passé de 0,07% en 2000 à 42,66% en 2017 pendant que sur la même période, le taux d'abonnement à la téléphonie fixe passe de 0,12% à 0,07% ; ce qui place le pays au 190^{ème} rang sur 204 et 195^{ème} sur 202, respectivement. Le taux d'accès à l'internet est passé de 0,04% en 2000 à 6,50% en 2017.

Selon l'opinion des sociétés de téléphonie mobile, des contraintes les empêchent d'atteindre leurs objectifs en matière d'énergie, qui est un facteur indispensable au développement de leurs activités. Pour ce qui est de la fiscalité, les opérateurs estiment que le secteur des TIC, bien qu'il requière d'importants investissements avec des charges opérationnelles aussi importantes, subit une forte taxation au Tchad comparativement aux autres pays d'Afrique. S'agissant de l'énergie, le constat actuel révèle que la plupart des sites pour ces sociétés de téléphonie sont alimentés par des groupes électrogènes fonctionnant permanemment au diesel. Ce qui accroît considérablement les charges d'exploitation et de maintenance.

Enfin, dans le cadre des mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a, à travers la loi de finances 2022, exonéré de la fiscalité tous les équipements et matériels informatiques et baissé significativement la fiscalité sur la connexion.

Recommandations

Face aux défis dans ce secteur, les recommandations suivantes s'imposent ;

- ✓ rechercher les financements pour la construction des infrastructures TIC en vue de relier les câbles sous – marins de la côte de l'océan atlantique, de la mer rouge et méditerranéenne ;
- ✓ assurer la pénétration et la couverture des réseaux mobiles sur toute l'étendue du territoire national ;
- ✓ alléger la fiscalité pour permettre la réalisation des investissements dans le secteur ;
- ✓ mettre en place le fonds de service universel ;
- ✓ accélérer le projet d'intranet gouvernemental ;
- ✓ accélérer le processus de la création de la banque postale ;
- ✓ organiser la poste Tchadienne notamment ses implantations sur le territoire national, les activités des comptes des chèques postaux, les activités de collecte de l'épargne, des informations et des documents sur la banque postale ;
- ✓ développer l'activité de transport des plis et la participation aux services de sous– traitance etc.

5.3 Commerce international et facilitation des échanges

5.3.1 Commerce international

Bien que positive sur la période 2017-2022, la balance commerciale du Tchad a évolué en dents de scie sur la période considérée (Cf. Tableau 5-4). Bien que l'excédent commercial soit resté positif en 2020 et 2021.

Tableau 0-4: Evolution des principaux indicateurs du commerce extérieur (% du PIB)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Solde du compte courant (en % du PIB) | 10,7% | -5,3% | -5,8% | 3,4% | 3,2% | 11,2% |
| Balance commerciale en % PIB | 14,7% | 3,5% | 6,5% | 10,3% | 11,4% | 14,6% |
| Exportations de biens | 23,9% | 18,8% | 22,6% | 19,3% | 20,8% | 21,6% |
| Importations de biens | -9,2% | -15,3% | -16,1% | -9,0% | -9,4% | -7,0% |

Source : BEAC/MFBCP, 2023

La croissance des exportations a ralenti par rapport aux années précédentes. Les exportations de biens ont connu une croissance au cours de la période, avec une augmentation significative en 2021, bien que la croissance ait ralenti en 2022. Les importations de biens ont montré des fluctuations, atteignant un taux négatif en 2016, puis ralentissant progressivement les années suivantes, avec une baisse marquée en 2022

Malgré une amélioration du commerce extérieur, l'économie tchadienne demeure très vulnérable en

comparaison avec d'autres pays. Selon le rapport 2019 du World Economic Forum, le Tchad occupe le dernier rang parmi les 37 pays africains évalués et le 141^{ème} rang parmi les 141 pays du monde en termes d'indice de compétitivité. Cette position peu enviable met en évidence les faiblesses structurelles et les défis auxquels l'économie tchadienne est confrontée, tels que la faible diversification économique, le manque d'infrastructures, l'accès limité aux financements, la corruption et les défis de gouvernance.

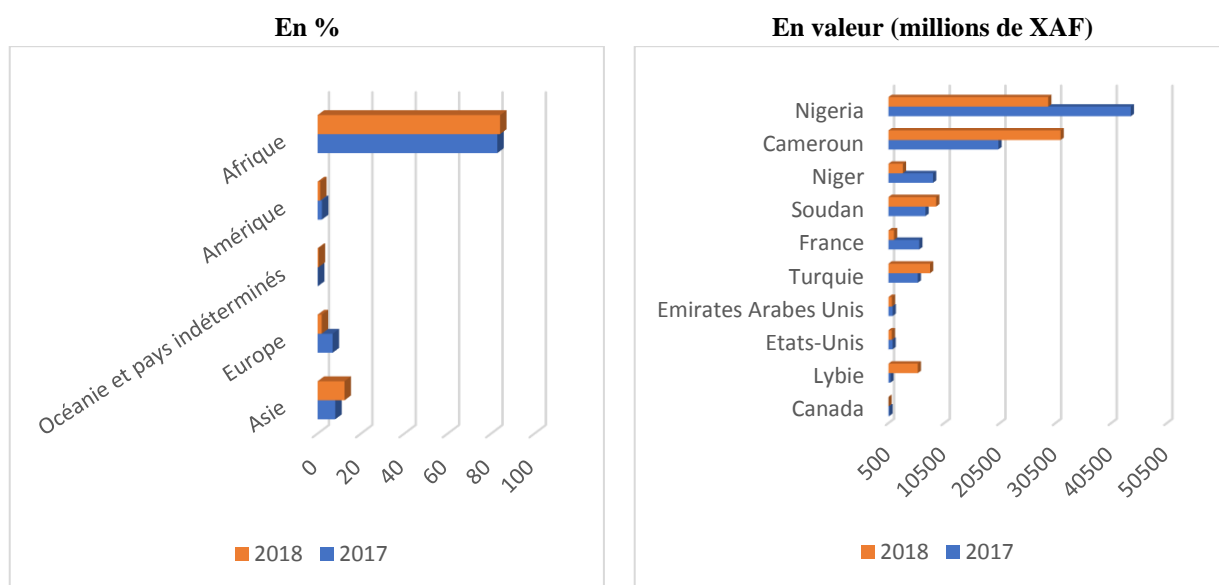
Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, les transactions courantes du Tchad sur la période 2019-2021 ont évolué dans un contexte national et international difficile. Malgré ce contexte, le solde du compte courant en pourcentage du PIB est resté excédentaire. Il est passé de 4,2% en 2018 à 3,3%, 4,5% et 8,8% respectivement en 2019, 2020 et 2021. En effet, cette évolution du solde courant est influencée principalement par la balance commerciale (biens) qui est structurellement excédentaire tandis que celle des services, structurellement déficitaire.

5.3.2 Les exportations

D'après les données de l'Annuaire Statistique du Commerce Extérieur, les dix (10) principaux produits à l'exportation du Tchad sont : (i) huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux ; (ii) lingots d'or issus des exploitations artisanales des sites aurifères ; (iii) animaux vivants de l'espèce bovine ; (iv) graines et fruits oléagineux (sésame et autres) ; (v) dromadaires ; (vi) coton (non cardé ni peigné) ; (vii) gomme laque (gomme arabique) ; (viii) Chevaux, ânes, mulets et bardots ; (ix) animaux vivants des espèces ovine ou caprine ; (x) arachides; et (xi) tourteaux et autres résidus solides. Les exportations du Tchad sont donc dominées par les produits issus du secteur agropastoral.

Le graphique 5-4 montre que le continent africain constitue la principale destination des exportations du Tchad. En particulier, plus de 80% des exportations du Tchad sont faites vers l'Afrique, suivi de l'Asie et de l'Europe.

Graphique 0-3: Ventilation des exportations (hors pétrole) par pays et par continent



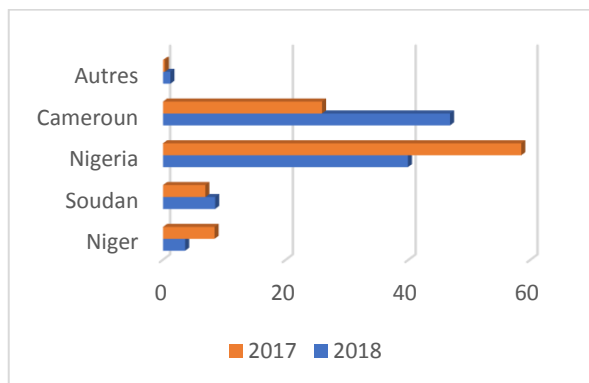
Source : INSEED (2018 & 2020)

L'analyse des exportations du Tchad selon les pays de destination met en exergue une faible diversification des partenaires commerciaux du pays. La concentration des partenaires à l'exportation du Tchad n'est pas sans conséquences sur la stabilité macroéconomique du pays. Par ailleurs, la ventilation des exportations par pays de destination montre que le Nigeria et le Cameroun sont les principaux pays destinataires des produits du Tchad, suivi du Niger, du Soudan et de la France.

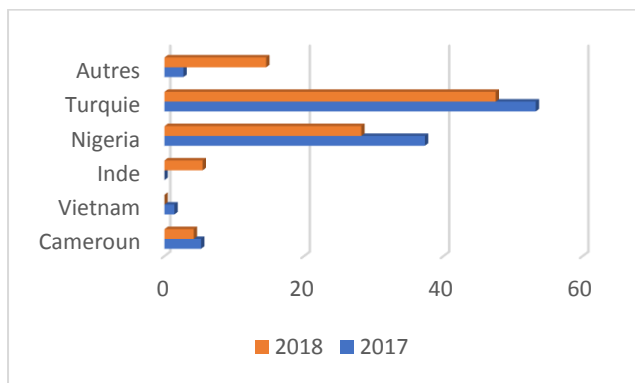
Enfin, il est constaté une forte variation du volume des exportations vers chaque pays partenaire entre 2017 et 2018. En ce qui concerne le Nigeria, le Cameroun, le Niger, le Soudan et la Libye, la baisse des exportations entre 2017 et 2018 est illustrative de la crise sécuritaire aux frontières du Tchad avec ces pays.

En considérant les deux principaux produits exportés par le Tchad que sont le bovin et les graines et fruits oléagineux, les pays de destination sont le Nigeria et le Cameroun et la Turquie et le Nigeria, respectivement.

Graphique 0-4: Partenaires à l'exportation du bovin



Graphique 0-5: Partenaires à l'exportation des Graines et fruits oléagineux



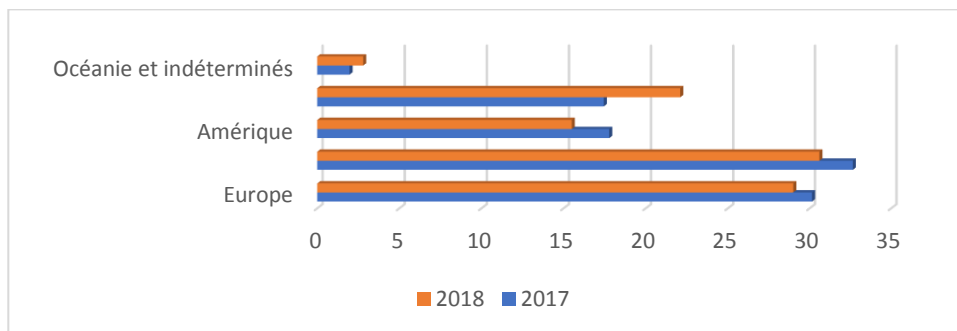
Source : INSEED (2018 & 2020)

5.3.3 Les importations

D'après les données de l'Annuaire des Statistiques du Commerce Extérieur, les onze (11) principaux produits d'importation du Tchad sont : (i) sucres ; (ii) médicaments ; (iii) farines de froment ; (iv) parties des machines ou appareils ; (v) huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) ; (vi) postes téléphoniques d'usagers ; (vii) parties et accessoires de tracteurs ; (viii) véhicules pour le transport ; (ix) vaccins pour la médecine humaine, animale et antisérums ; (x) lait et crème de lait ; et (xi) tabacs et succédanés de tabac et (xii) clinkers et gypse par la CIMAF (ciment).

L'analyse des partenaires à l'importation du Tchad montre que la tendance s'inverse lorsque nous considérons les partenaires à l'exportation. En effet, l'Europe et l'Asie constituent les deux continents qui exportent plus de produits au Tchad (graphique 3-6).

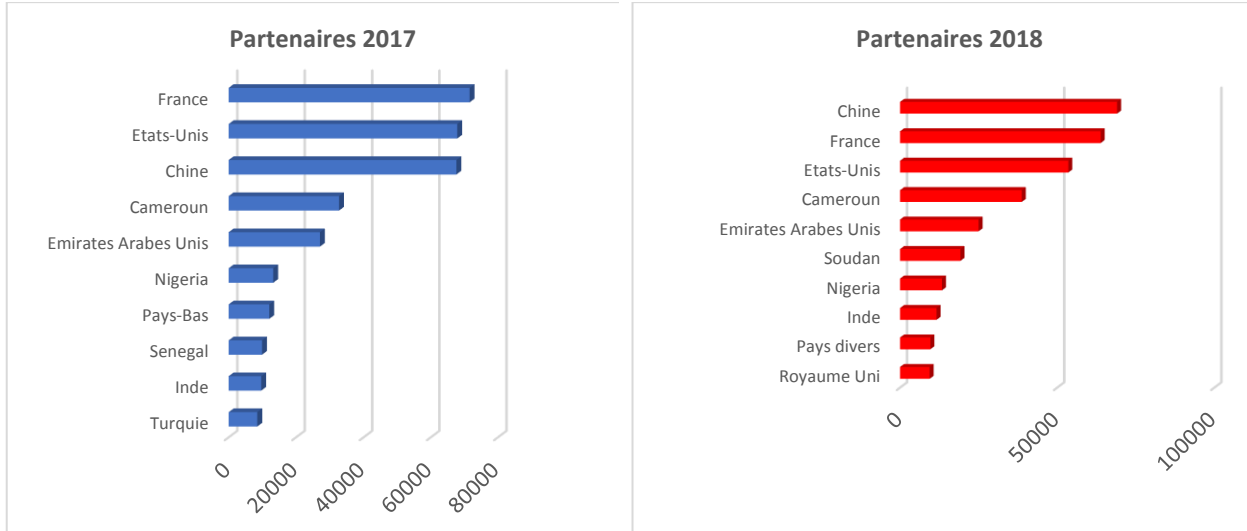
Graphique 0-6: Ventilation des importations par continent



Source : INSEED (2018 & 2020)

L'Afrique et l'Amérique partagent relativement la même part de marché au Tchad. Par ailleurs, les principaux partenaires à l'importation du Tchad sont la France, la Chine et les Etats-Unis. Pour les pays africains, on note le Cameroun, le Nigeria, le Soudan et le Sénégal. Ces statistiques semblent montrer les limites des CER en Afrique à favoriser le commerce intrarégional et mettent en exergue d'autres facteurs explicatifs du commerce, autres que les barrières tarifaires.

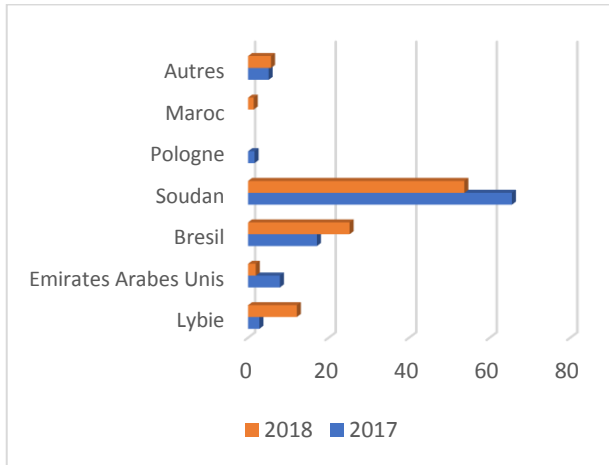
Graphique 0-7: Principaux partenaires du Tchad à l'importation



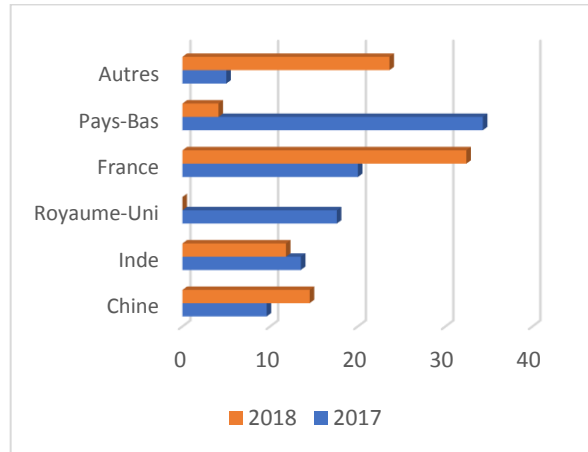
Source : INSEED (2018 & 2020)

Les principaux produits à l'importation selon les pays d'origine sont représentés par les graphiques suivants :

Graphique 0-8: Partenaires à l'importation du sucre

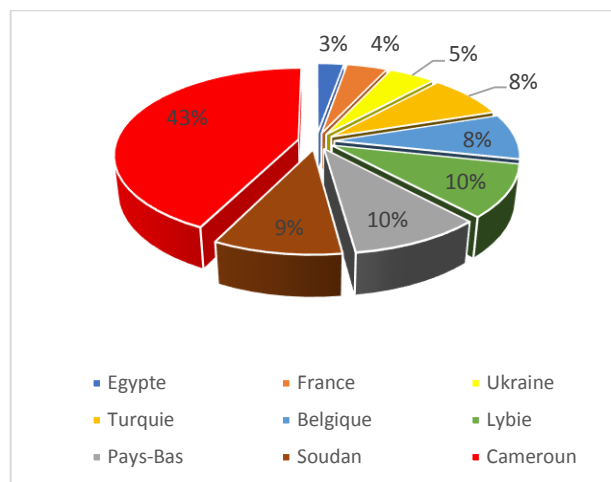
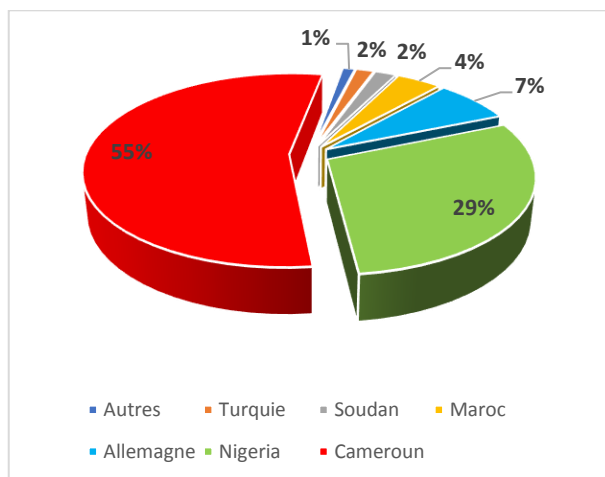


Graphique 0-9: Partenaires à l'importation des médicaments



Graphique 0-10: Partenaires à l'importation du ciment

Graphique 0-11: Partenaires à l'importation de la farine



Source : INSEED (2018 & 2020A)

5.3.4 Facilitation des échanges

Le Tchad a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce le 22 février 2017 (En décembre 2020, les 14 PDSL membres de l'OMC ont tous ratifié l'AFE). En ce qui concerne les pays de transit, 15 des 19 pays de transit africains l'ont également ratifié).

5.4 Intégration et coopération régionales

5.4.1 Intégration et coopération commerciales régionales

L'intégration et les politiques régionales cohérentes et harmonisées permettent d'améliorer la connectivité du transport et de transit. Celles-ci permettent également d'assurer un commerce intrarégional plus important, des politiques réglementaires communes, une coopération entre les agences frontalières et des procédures douanières harmonisées pour développer les marchés régionaux.

Sur les huit (08) Communautés Economiques Régionales (CER) que compte l'Afrique, le Tchad appartient à deux (02) que sont la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Suivant la théorie économique dominante, la création d'une CER, en réduisant les barrières au commerce entre Etats parties, stimule le commerce intrarégional. D'après le graphique 5-15, réalisé sur la base de l'Indice de l'Intégration Régionale pour l'Afrique (IIRA)¹, l'intégration commerciale dans les deux CER est légèrement inférieure à la moyenne africaine. En effet, la CEEAC et la CEN-SAD affichent un score moyen de 0,357 et 0,377, respectivement. Alors que le score moyen de l'intégration commerciale en Afrique est de 0,383.

Ce graphique met en exergue une intégration commerciale relativement moyenne du Tchad au sein des deux CER. Il convient également de signaler la faible intégration du Tchad dans les dimensions productive² et infrastructurelle quel que soit la CER considérée. La position occupée par le Tchad est intuitive dans ce sens où une part importante des importations du pays provient des pays autres que ceux des deux CER où le

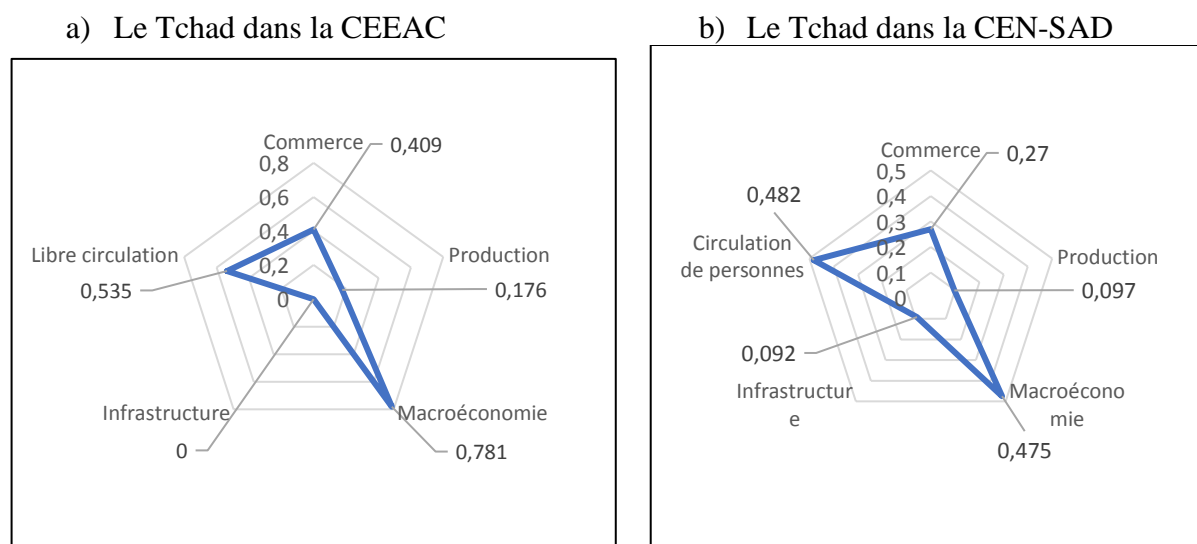
¹ Il s'agit d'un indicateur multidimensionnel, développé par la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), qui met en évidence l'intégration dans cinq dimensions : (i) Commerciale ; (ii) Productive ; (iii) Infrastructurelle ; (iv) Macroéconomique ; et (v) Libre circulation des personnes.

² Seul le Tchad affiche un score nul sur la dimension infrastructurelle de l'IIRA.

Tchad est membre. Le score moyen enregistré par le Tchad s'explique donc par le poids de ses exportations vers le Cameroun, le Nigeria et le Niger.

Le Tchad affiche une piètre performance dans la dimension infrastructurelle de l'IIRA car le score associé est 0. Le pays enregistre également un faible score dans la dimension productrice, suggérant une faible diversification de son tissu économique.

Graphique 0-12: IIRA du Tchad dans la CEEAC et dans la CEN-SAD



Source : *Rapport sur l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique (2019)*

Il convient de souligner que, au-delà de l'Afrique, le Tchad fait partie de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) dont la présidence est d'ailleurs assurée par un Tchadien. Sur la base de données de l'Annuaire des Statistiques du Commerce Extérieur, l'OCI est le premier partenaire commercial du Tchad aussi bien d'importation que d'exportation en 2018. En outre, le poids de la Turquie dans les exportations du Tchad pourrait s'expliquer par non seulement l'appartenance de ces deux pays à l'OCI, mais également par le renforcement de partenariat entre eux ces dernières années.

Par ailleurs, dans le but de répondre à la problématique liée au chevauchement d'adhésion aux CER, la ZLECAF a été mise en place pour faciliter et stimuler le commerce intra-africain avec l'objectif principal de doubler les échanges interafricains (de 10-13% à son lancement à 25%). Le faible niveau des échanges commerciaux entre le Tchad et les 2 CER dont il est Etat-membre pose la question de l'efficacité de la ZLECAF comme un outil de promotion des échanges intra-africains.

5.4.2 Intégration et coopération économiques régionales

Le Tchad fait partie des pays membres de la Communauté Economique et Monétaires des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui est un espace d'environ 52,2 millions d'habitants en 2022, situé en Afrique centrale. Dans ses objectifs, le traité de la CEMAC définit la réalisation totale du marché commun de la CEMAC, la promotion des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels, la création d'un véritable marché commun africain. De par son appartenance à la CEMAC, le Tchad applique le Tarif Extérieur Commun (TEC) qui comporte cinq taux (0%, 5%, 10%, 20% et 30%), avec une moyenne de 18,1% et un coefficient de variation de 0,53 indiquant une dispersion modérée des taux. Par ailleurs, une taxe communautaire d'intégration de 1% sur les importations hors-CEMAC, une contribution communautaire d'intégration de 0,4% sur les importations hors-CEEAC et un prélèvement de 0,05% sur les

importations en provenance des pays non-membres de l'OHADA et 01% de taxes de l'UA sur toutes les importations hors Continent africain demeurent en vigueur, sans oublier les taxes intérieures régies par des dispositions communautaires, à savoir la TVA et le droit d'accise. Des frais sont perçus au niveau national au titre de l'inspection avant embarquement et du Bordereau électronique de suivi de cargaison (BESC) et d'autres taxes et prélèvements sont régis par des dispositions nationales.

Les États de la CEMAC, dans le cadre du Pacte de convergence et de stabilité, ont instauré à partir de 2001 un système de surveillance multilatérale afin de promouvoir les pratiques de bonne gouvernance en matière de gestion financière et de faciliter leur intégration économique régionale (cf. Annexe 1). Ces critères permettent au dispositif de surveillance multilatérale de la CEMAC de jouer un rôle de premier plan dans l'instauration d'une discipline monétaire et dans le mouvement de convergence économique au sein de ladite zone. Ils servent aussi de repères permettant de porter un diagnostic plus complet sur l'évolution économique et financière d'un Etat membre.

État de conformité aux critères de convergence de la CEMAC

Le Tchad est tenu à la réalisation d'objectifs de convergence portant sur la politique économique et budgétaire. Ses efforts d'intégration sont appréciés surtout à la lumière de l'évolution de critères du premier rang. Sur la période de 2018 à 2021, l'état de conformité aux critères de convergence du pays se présente comme suit :

Tableau 0-5 : état de conformité des critères de convergences du CEMAC 2019 à 2021

| Critères | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Solde budgétaire de référence (% PIB) | Respecté | Respecté | Respecté | Respecté |
| Taux d'inflation annuel | Non Respecté | Respecté | Non Respecté | Respecté |
| Encours de la dette publique (en % du PIB) | Respecté | Respecté | Respecté | Respecté |
| Accumulation des arriérés (extérieurs et antérieurs) | Non Respecté | Non Respecté | Non Respecté | Non Respecté |

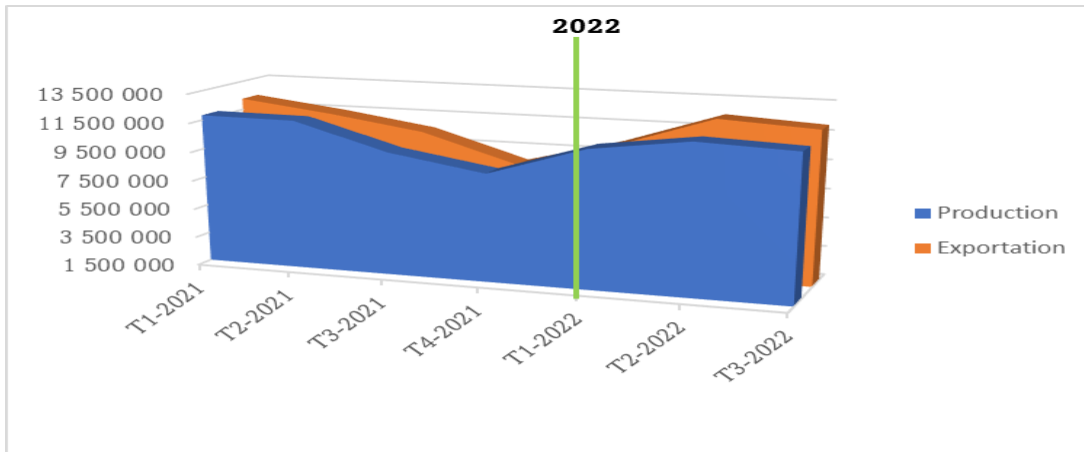
Source : DEP

En termes de respect des critères de convergence, il apparaît clairement que le Tchad a réalisé de bonnes performances en matière de solde budgétaire et de la dette publique malgré l'accumulation répétitive des arriérés de paiements. En dépit d'une politique monétaire fondamentalement basée sur le respect des normes de convergence, la maîtrise de l'inflation reste cependant le maillon faible de sa politique macroéconomique, surtout que son évolution est beaucoup plus dictée par celle de la campagne agricole, laquelle reste liée à la pluviométrie, aux conflits agriculteurs-éleveurs et à la sécurité aux frontières du Tchad.

Nonobstant le contexte caractérisé, d'une part, par l'incertitude liée au ralentissement économique causée par les effets de la pandémie de COVID-19 et les tensions sociopolitiques engendrées par la transition politique, et, d'autre part, par la fragilité de l'économie mondiale du fait de la guerre en Ukraine, les projections affichent des meilleures perspectives en matière de respect des critères de convergence.

En ce qui concerne les finances publiques, on observe une hausse des recettes budgétaires de 911,3 milliards de FCFA en 2019 à 1 148,1 milliards en 2020 et 1 066,1 milliards en 2021. La hausse des ressources en 2020 s'explique essentiellement par l'afflux des dons afin de faire face à la pandémie de Covid-19, alors que les prix du pétrole ont diminué. Celle de 2021, par contre, s'explique par la reprise des cours du pétrole en lien avec la reprise de la croissance mondiale.

Graphique 0-13: Evolution de la production et des exportations du pétrole (2021-2022)



Source : Observatoire Tchadien des Finances Publiques (2022) : Note sur le secteur Pétrolier

Les dépenses budgétaires sont passées de 809,5 milliards de FCFA en 2018 à 936 milliards en 2019, 1 053,7 milliards en 2020 et 1 139 milliards en 2021. Cette hausse des dépenses ne s'explique pas uniquement par celle des recettes mais par la hausse des besoins sociaux dans le cadre de la riposte contre le Covid-19. Ainsi, le solde budgétaire, en pourcentage du PIB, s'est-il établi à 0,3% en 2019, -2,7% en 2020 et -0,5% contre 3,5% en 2018.

Comme conséquence, l'encours de la dette publique, en pourcentage du PIB, est de 27,7% en 2019, 42,1% en 2020 et 40,7% en 2021. Cet accroissement important de l'encours de la dette s'explique principalement par l'audit de la dette intérieure dont le montant a été évalué de façon précise. Il s'agit principalement des dettes non conventionnées qui résultent de l'accumulation des arriérés de paiement vis-à-vis des fournisseurs des commandes publiques depuis la crise de 2015-2016. La part de la dette intérieure dans le portefeuille total est passée à 57%, dépassant ainsi celle de la dette extérieure (43%).

S'agissant de la situation extérieure, l'excédent du solde courant est resté stable entre 2018 et 2020 et représentait respectivement 4,2%, 3,3% et 4% du PIB. Toutefois, on enregistre un fort excédent de 8,8% du PIB en 2021, qui s'explique principalement par l'amélioration des exportations liée à la hausse des prix du pétrole alors que les importations ont été limitées par la fermeture des frontières. Cet excédent courant, combiné à une amélioration du solde du compte financier (Investissements Directs Etrangers et investissements de portefeuille) ont permis de rehausser les montants des réserves officielles de change, qui étaient devenues même négatives suite à la crise de 2015-2017.

Quant au secteur monétaire, il se caractérise par une amélioration des avoirs extérieurs nets qui passent d'un déficit de 155 milliards en 2018 à un excédent de 68,7 milliards en 2021. Les crédits à l'économie ont diminué de 725 milliards de FCFA en 2019 à 231,7 milliards de FCFA en 2021, évincés par les créances nettes sur l'Etat qui grimpent de 595,4 milliards de FCFA en 2018 à 880,7 milliards de FCFA en 2019, 836,3 milliards en 2020 et 852,8 milliards en 2021. Ainsi, la masse monétaire est passée de 913 milliards de FCFA en 2018 à 1 121 milliards en 2019, 1 319 milliards en 2020 et 1 457 milliards en 2021.

5.5 Transformation structurelle des économies

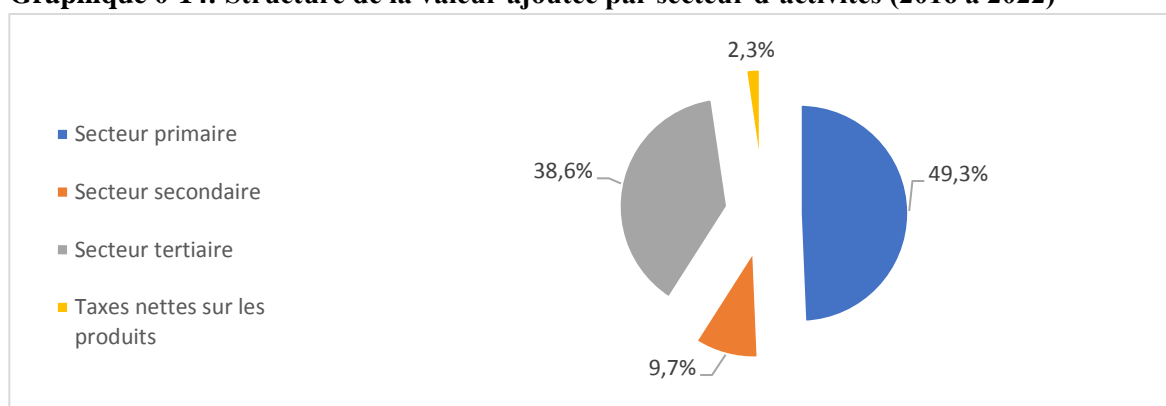
La transformation structurelle de l'économie est importante pour accroître le potentiel commercial des PDSL, pour réduire l'impact négatif de leurs désavantages géographiques des chocs extérieurs, et pour créer des emplois. L'augmentation de la valeur ajoutée et la diversification économique sont les clés de cette transformation économique structurelle.

5.5.1 Situation de la transformation structurelle de l'économie tchadienne

Malgré les efforts de mise en œuvre des actions du PND 2017-2021 en faveur du développement et de la diversification de l'économie, la structure économique n'a sensiblement pas changé. L'économie tchadienne est portée essentiellement par le secteur primaire (49,3 %) constitué des branches « extraction pétrolière », « agriculture » et « élevage » et par le secteur des services (38,6 %), notamment le commerce, le transport et la communication. Le secteur secondaire (9,7 %) demeure moins performant du fait que le tissu industriel reste très peu développé. En conséquence, l'économie tchadienne est très peu diversifiée et donc plus vulnérable aux chocs macroéconomiques.

Cependant, il faut noter que les économies contemporaines ne sauraient se passer de produits minéraux. La société, n'exige pas simplement que l'industrie des minéraux réponde à la demande du marché. Elle veut notamment que la production, l'utilisation et le recyclage des minéraux lui fournissent des emplois directs et indirects, contribuent à l'essor de l'économie nationale et l'aident à devenir plus efficiente. Pour la mise en valeur des minéraux pour soutenir leur croissance économique.

Graphique 0-14: Structure de la valeur ajoutée par secteur d'activités (2016 à 2022)



Source : DEP /INSEED

En termes de comparaison, la valeur ajoutée découlant du secteur agricole varie entre 30 et 54 % dans la plupart des PDSL d'Afrique. Cependant, 6 PDSL ont une faible part de valeur ajoutée agricole, qui varie entre 6 et 12 %. Ainsi, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que le Tchad arrive à la transformation structurelle de son tissu économique.

Tableau 0-6: Répartition des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, selon la branche d'activités en 2011 et en 2018

| Branche d'activités | 2011 | 2018 |
|-----------------------------|------|------|
| Agriculture | 71,3 | 70,4 |
| Industrie | 8,0 | 7,2 |
| Commerce | 8,4 | 10,0 |
| Bâtiment et travaux publics | 1,8 | 1,5 |
| Services | 10,5 | 10,9 |

Source : INSEED (2014, 2019)

En ce qui concerne l'emploi, on constate une forte concentration des actifs occupés dans le secteur agricole. Cette situation n'a guère évolué entre 2011 et 2018. D'ailleurs, la part des actifs occupés n'a pas significativement évolué sur la période 2011-2018 quel que soit le secteur considéré.

5.5.1.1 Secteur primaire

Les activités du secteur primaire sont regroupées en deux grandes catégories : les activités agropastorales et les activités extractives. Ces deux catégories d'activités sont les principales sources génératrices des richesses du pays. Il est important de noter qu'avant l'ère pétrolière, la branche agropastorale couvrait la quasi-totalité des exportations du pays (essentiellement le coton, le bétail sur pied et la gomme arabique). Toutefois, sur la période 2019-2021, les exportations du pétrole brut sont largement supérieures à celles du secteur agropastoral, bien que ce dernier emploie environ 80% de la population active.

Le taux de croissance du secteur primaire est de 0,7% en moyenne sur la période 2019-2021, expliqué par les activités dans les branches « agriculture », « Elevage, sylviculture et pêche » et « exploitation des hydrocarbures ». L'agriculture vivrière occupe une place prépondérante et représente la principale composante du secteur primaire. Viennent en second lieu les activités d'exploitations des hydrocarbures et enfin la production de l'agriculture de rente.

Tableau 0-7: Evolution de la valeur ajoutée du sous-secteur Agriculture, foresterie et pêche (% PIB)

| 2003-2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 48,1 | 50,6 | 50,4 | 46,1 | 48,6 | 45,1 | 42,6 | 47,7 | 54,0 |

Source : DEP

En outre, l'agriculture vivrière, fortement dépendante de la pluviométrie, se caractérise par la production des céréales et autres produits (oléagineux, légumineuses, tubercules). Selon les statistiques agricoles, la production vivrière décroît progressivement depuis la campagne 2018-2019. Elle est de 4 813 463 tonnes à la campagne 2018-2019 et respectivement de 4 741 944 tonnes, 4 635 662 tonnes et 4 316 215 tonnes suivant les campagnes 2019-/2020, 2020-2021 et 2021-2022.

La production céréalière estimée à 3 021 973 tonnes pendant la campagne agricole 2018-2019 a baissé de 3,2% pour atteindre 2 925 293 tonnes en 2019-2020. Cette baisse s'est poursuivie en 2020/2021 et 2021/2022 pour s'établir à 2 891 981 tonnes et 2 742 581 tonnes respectivement. Ces résultats se traduisent par une baisse du niveau de rendement passant de 887,5 kg/ha en 2018/2019 à 885,8 kg/ha en 2019/2020, puis à 867,1 kg/ha en 2020/2021 et à 814,3 kg/ha en 2021/2022.

Par ailleurs, l'agriculture de rente est constituée principalement de la production du coton, de la gomme arabique et de la canne à sucre. On note aussi que l'arachide et le sésame sont des cultures de rente bien qu'une partie de la production soit consommée. Cependant, l'absence des données n'a pas permis de faire une analyse détaillée sur ces cultures.

Au titre de la campagne 2021/2022, la production cotonnière est de 123 062 tonnes, soit un accroissement de 8,7% par rapport à la campagne 2020/2021. Cette augmentation s'explique par un meilleur encadrement des producteurs, l'aménagement des infrastructures (pistes cotonnières y compris ouvrages de franchissement) et l'amélioration de la distribution des intrants. On note, au rang des facteurs incitatifs, que le prix d'achat a été revu à la hausse, passant de 203 FCFA le kilogramme pendant la campagne 2019-2020 à 227,5 FCFA, grâce à l'appui budgétaire de l'État. Il devrait passer à 236 FCFA/kg lors de la campagne 2021/2022. Selon les prévisions la Coton Tchad SN table sur une production de 200 000 tonnes pour la campagne 2022/2023.

La production de la canne à sucre a évolué en dents de scie sur la période 2018-2022. En effet, au cours de la campagne 2018/2019, la production est de 336 753 tonnes. Pour la campagne 2019/2020, elle a connu un accroissement de 1,4% (soit 341 331 tonnes) par rapport à la campagne précédente, en raison de l'accroissement de la superficie cultivable et de la réduction des coûts des engrais. Au cours de la campagne

2020/2021, la production de la canne à sucre a baissé de 12,8% par rapport à la campagne 2019/2020, en lien avec la baisse de la pluviométrie.

Dans la filière gomme arabique, le pays dispose d'énormes potentialités. Il est le troisième exportateur avec 13% de part du marché mondial (CNUCED, 2022) et deuxième exportateur de la variété « Talha » après le Soudan. Pour la campagne 2018/2019, la production de la gomme arabique est de 49 876 tonnes (dont 43 509 tonnes de Talha et 6 367 tonnes de Kitir). La production de la campagne 2019/2020 est estimée à 50 874 tonnes (dont 44 380 tonnes de Talha et 6 494 tonnes de Kitir), soit une hausse de 2,0% par rapport à la campagne précédente. La production de la campagne 2020/2021 est de 51 993 tonnes (dont 45 356 tonnes de Talha et 6 637 tonnes de Kitir), soit un accroissement de 2,2% malgré les effets des inondations et de la pandémie du COVID-19. La production de la gomme en 2021/2022 est estimée à 49 916,2 tonnes (dont 43 544 tonnes de Talha et 6 372 tonnes de Kitir), soit une baisse de 4,0%. En ce qui concerne l'élevage, en 2018, l'effectif du cheptel est de 113 561 293 têtes toutes espèces confondues. En 2019, il est estimé à 120 065 591 têtes, soit une augmentation de 5,7% un an plutôt. En 2020, grâce à la mise en place du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), l'effectif du cheptel est de 128 655 106 têtes, soit une hausse de 7,2% par rapport à 2019. Cette augmentation se justifie en partie par des conditions sanitaires et pastorales favorables pour le bétail.

Cependant, il faut noter que sous la période en revue, le gouvernement a réalisé des investissements importants dans le cadre de la transformation des produits et sous – produits de l'élevage. Il s'agit notamment :

- du Complexe Industriel des Abattoirs du Logone à Moundou en phase d'exploitation inauguré en 2020, orienté vers l'exportation de viandes ;
- Du Complexe Industriel Laitier de Mandalia en phase de construction couplé aux trois (3) fermes multidisciplinaires (Mara, Tilo et Minadoum), à 50 km de Ndjaména ;
- du Complexe Industriel des Abattoirs de Djarmaya à 35 km de Ndjaména en phase de construction.

La production du poisson frais en 2018 est estimée à 45 083 tonnes. Grâce à la bonne répartition de la pluviométrie et à l'intensification de la lutte contre la secte Boko Haram, la production de poisson frais a atteint 56 205 tonnes en 2019, soit une hausse de 24,7%. En 2020, cette production a été de 57 513 tonnes, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2019, malgré la reprise de l'incursion de la secte Boko Haram et les effets de la pandémie du COVID-19.

5.5.1.2 Secteur secondaire

Très peu développé au Tchad, le secteur secondaire regroupe les activités de transformation des matières premières et comprend « Coton fibre », « Raffinage du pétrole », « produits alimentaires boissons et tabacs », « autres produits manufacturés », « électricité, gaz et eau » et « construction et bâtiment ».

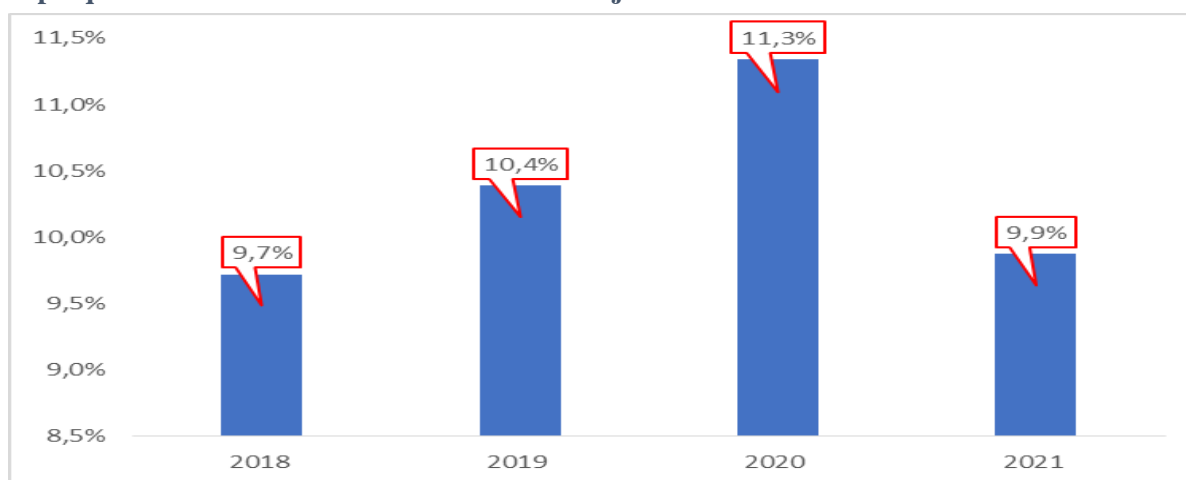
En 2018, l'analyse de l'évolution du secteur secondaire indique que son taux de croissance a été de - 5,0%, en raison des contreperformances enregistrées dans toutes les branches. Cependant, sur la période 2019-2021, ce taux est en moyenne de -0,4%, en dépit de la reprise des activités dans les branches « égrenage de coton », « produits alimentaires, boissons et tabacs » et « électricité, gaz et eau ». Le principal défi du pays dans le processus de transformation structurelle de son économie serait de faire croître significativement la valeur ajoutée du secteur secondaire.

Le secteur des Mines est principalement composé d'activités minières artisanales à forte intensité de main-d'œuvre et à petite échelle, ainsi que de carrières mécanisées de moyenne échelle. Les données disponibles révèlent que dans l'ensemble du pays, les petits exploitants miniers contribuent à l'extraction d'un large éventail de produits, tels que les matériaux de construction, les minéraux industriels et les métaux précieux sur tout l'or. Ce secteur s'est imposé comme une source d'emploi indispensable dans les régions concernées,

contribuant directement ou indirectement par les emplois générés dans les industries engendrées contribuant ainsi à l'économie du pays.

Le coton est cultivé pour sa fibre même si d'autres sous-produits tels que les graines, l'huile et les tourteaux revêtent une importance non négligeable dont la valorisation offre un éventail d'opportunités à travers la création de milliers d'emplois. En 2019, la production de coton fibre a fortement augmenté, se situant à 172 905 tonnes contre 7 113 tonnes en 2018, en raison principalement du rachat de 60% des parts de la société par Olam. En 2020, la production a atteint 221 704 tonnes avant de chuter à 127 876 tonnes en 2021, soit une baisse de 42,3%. Cette baisse s'explique entre autres par la mauvaise pluviométrie, le conflit agriculteurs-éleveurs et les mesures de riposte contre la pandémie de COVID- 19.

Graphique 0-15: Évolution annuelle de la valeur ajoutée du secteur secondaire



Source : construction à partir des données de la DEP

En ce qui concerne la production de l'huile et des tourteaux, elle est estimée respectivement à 2 63 9 800 litres et 8 321 tonnes de tourteaux en 2018. Malgré une interruption de la production par la société en 2019, les activités ont repris en 2020 avec une production s'établissant à 4 958 300 litres pour l'huile et 15 377 tonnes pour les tourteaux. En 2021 elle est de 5 629 300 litres et 17 540 tonnes, respectivement pour l'huile et les tourteaux.

Depuis la mise en exploitation de la raffinerie de Djarmaya, le Tchad est devenu un pays producteur de pétrole raffiné. En 2018, la production de la branche était de 515 471 tonnes. En 2019, elle est de 599 526 tonnes, soit une augmentation de 16,3% par rapport à 2018. Cette production a connu une augmentation pour s'établir à 611 370 tonnes en 2020 avant de baisser à 307 119 tonnes en 2021. Cette baisse est liée à l'arrêt de la production de Glencore et les mesures de ripostes contre la pandémie du COVID-19. Globalement, la production de la branche reste dominée par l'essence et le Kérosène qui en représentent respectivement en moyenne 29,9% et 50,6% de 2018 à 2021.

La branche « produits alimentaires, boissons et tabac » regroupe plusieurs activités, notamment l'abattage et la transformation de la viande et du poisson, le raffinage du sucre, la fabrication de boissons et la fabrication de produits à base de tabac. Depuis 2018, la production de l'Abattoir Frigorifique de Farcha (AFF) ne cesse de décroître. Ainsi, elle est passée de 5 983 tonnes en 2019 pour tomber à 1 172 tonnes en 2020, soit une baisse de 80,4%. Il faut noter que cette production ne prend pas en compte celle des autres unités de transformation du bétail en viande.

Enfin, en ce qui concerne la branche « autres produits manufacturés », les principales unités de transformation sont les sociétés de production de ciment et la Nouvelle Société de Textile du Tchad. En 2018, l'entreprise SONACIM ne produisait que du ciment PC32,5. La production s'est établie à cet effet à

44 538 tonnes. En 2019, la production du ciment PC 32,5 était de 42 053 tonnes, soit une baisse de 5,6% par rapport à 2018 et celle du ciment PC 42,5 de 2 008 tonnes. En 2020, la production du ciment PC 32,5 était de 38 059 tonnes et celle du PC 42,5 de 2 741 tonnes, soit une baisse de 9,5% pour PC 32,5 et une hausse de 36,5% pour PC 42,5. En 2021, la production du ciment PC 32,5 a connu une augmentation, passant de 38 059 tonnes en 2020 à 58 381 tonnes, soit une augmentation de 53,4% et celle de PC 42,5 baissée de 18,2% (passant de 2 741 tonnes en 2020 à 2 241 tonnes en 2021).

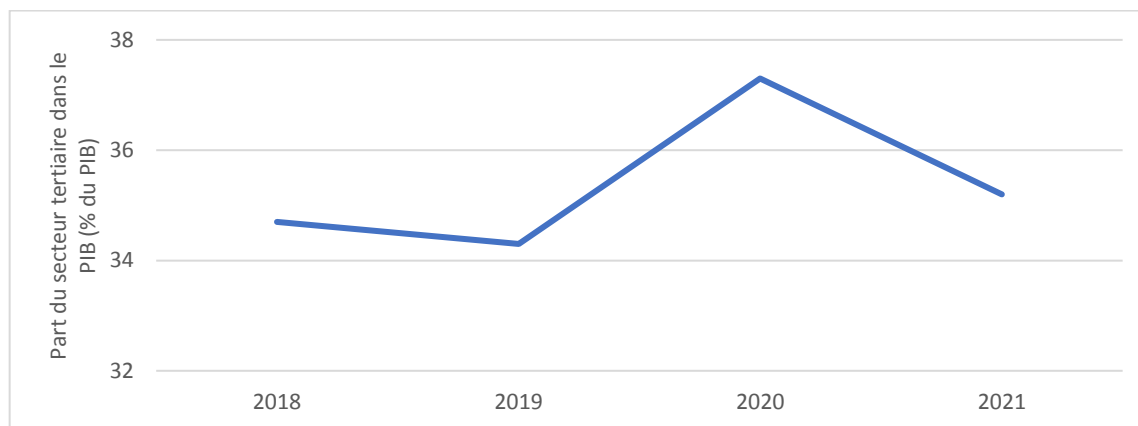
La CIMAF, quant à elle, produit un demi-million (500 000) de tonnes de ciment par an de CPJ35 et P.O 42.5, capacité qui pourrait être doublée. Dans sa phase initiale, 200 Tchadiens formés au Maroc y sont employés dans le cadre d'un transfert de compétences. Pour rappel, la société est présente dans une douzaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

5.5.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire comprend les activités des sous branches « commerce », « transport », « hôtellerie et restauration », « communications », « services financiers », « services aux entreprises », « autres services marchands », « branches non marchandes », « services d'intermédiation financière marchands (SIFIM) ».

D'après le graphique 5-17, la part du secteur tertiaire dans le PIB a évolué en dents de scie sur la période 2018-2021. Cette part n'a jamais atteint les 40% sur la période considérée. En 2019, la part du secteur tertiaire dans le PIB a été de 34,3% contre 34,7 % en 2018, soit une baisse de 0,4 point de pourcentage, due essentiellement à la diminution des activités dans les branches « commerce » et « branche non marchandes ». En 2020, la part du secteur dans le PIB a été de 37,3% avant de baisser à 35,2% en 2021, soit une variation de 2,1 points de pourcentage.

Graphique 0-16: Evolution de la part du secteur tertiaire dans le PIB (2018-2021)



Source : DEP/MFB, 2017

La promotion des zones économiques spéciales, enclenchée par le Tchad, est une voie vers la transformation structurelle de l'économie tchadienne. Cette initiative doit non seulement tirer la leçon des expériences mitigées de nombreux pays africains dans le domaine, mais nécessiterait un appui fort des partenaires au développement pour faire des ZES, un instrument d'industrialisation du Tchad.

5.5.1.2 Facilitation des affaires

En dépit des potentialités de son sol et de son sous-sol, et malgré les réformes engagées au cours de la dernière décennie pour améliorer l'environnement des affaires, l'économie tchadienne est peu diversifiée et la compétitivité de ses produits d'exportation demeure faible. Le faible niveau d'investissement et de mobilisation du savoir-faire nécessaire à la modernisation et la transformation, des structures économiques l'éloignement du pays de la mer et l'insuffisance des infrastructures constituent des handicaps sérieux à la compétitivité du secteur non pétrolier

Le climat des affaires, analysé à travers l'indice Doing Business de la Banque mondiale, montre que le Tchad n'est pas favorable aux investissements. En termes comparatifs, seule la RCA, en raison des conflits armés, affiche un indice proche de celui du Tchad alors que le Cameroun et le Niger sont plus performants que le Tchad. En particulier, le Niger est placé parmi les 10 pays les plus réformateurs ces dernières années en raison d'une forte volonté politique.

Tableau 0-8: Evolution de l'indice Doing busines

| Pays | Année | | | | | | |
|----------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 2012 (183) | 2013 (185) | 2014 (189) | 2015 (189) | 2016 (189) | 2017 (1990) | 2018 (190) |
| Tchad | 183 ^{ème} | 184 ^{ème} | 189 ^{ème} | 185 ^{ème} | 183 ^{ème} | 180 ^{ème} | 180 ^{ème} |
| RCA | 182 ^{ème} | 185 ^{ème} | 189 ^{ème} | 187 ^{ème} | 185 ^{ème} | 185 ^{ème} | 184 ^{ème} |
| Cameroun | 161 ^{ème} | 161 ^{ème} | 168 ^{ème} | 158 ^{ème} | 172 ^{ème} | 166 ^{ème} | 163 ^{ème} |
| Niger | 173 ^{ème} | 176 ^{ème} | 176 ^{ème} | 168 ^{ème} | 160 ^{ème} | 150 ^{ème} | 144 ^{ème} |

Source : rapports Doing Business.

NB : Entre parenthèse sont indiqués le nombre de pays retenus pour l'analyse

En utilisant le Global Competitiveness Index, le Tchad occupe le dernier rang (140^{ème} sur 140 pays) en 2018. Ce classement indique que le Tchad n'évolue pas dans l'ensemble des composantes de cet indice que sont les institutions, les politiques et les facteurs qui déterminent le niveau de productivité. En particulier, l'accès au financement, la corruption et le taux d'imposition constituent les trois principaux obstacles à la pratique des affaires au Tchad.

Face à cette situation, des réformes structurelles soutenues par des investissements importants s'avèrent nécessaires pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie nationale.

5.5.1.3 Capital humain et développement technologique

La transformation structurelle d'une économie tient au niveau et à la qualité de son capital humain. Source de productivité des facteurs (travail et capital), le capital humain est à la fois un objectif et un résultat de politiques économiques. Il tient son émergence aux choix stratégiques et cohérents faits par les dirigeants d'un pays. Les pays dits « dragon » de l'Asie doivent leur réussite économique au fait d'avoir misé sur le capital humain qui a impulsé à son tour le développement technologique. Ainsi, le lien entre capital humain et transformation structurelle d'une économie est aussi étroit que celui entre capital humain et développement technologique.

L'évaluation du PND 2017-2021 a mis en exergue des résultats globalement mitigés dans le domaine de l'enseignement supérieur. S'agissant des capacités d'accueil, on est passé de 25 701 places en 2019 à 27 406 en 2020. En 2017, 40 % des institutions d'enseignement supérieur (IES) fonctionnaient dans des locaux d'emprunts, ce taux est à 30 % en 2020. Mais les capacités d'accueil des IES restent insuffisantes compte tenu de la demande qui est de plus en plus forte avec l'arrivée de nouveaux bacheliers sur le marché. S'agissant des capacités d'encadrement, de 2 692 enseignants tous grades confondus en 2018/2019, on est passé à 2 765 enseignants en 2019/2020 constitués majoritairement des assistants (64,5 %) au détriment des enseignants de rang magistral (2,1 %).

Avec l'appui du PNUD, à travers le Laboratoire d'accélération de l'innovation pour le développement, le MESRI travaille depuis 2019 avec l'écosystème de l'innovation, constitué principalement des corporations des inventeurs et innovateurs, universités, des incubateurs, le secteur privé et des jeunes promoteurs.

5.6 Moyen de mise en œuvre

Comme annoncé au chapitre précédent, le Programme d'Action de Vienne ainsi que les autres agendas et programmes de développement durable étant alignés sur la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » à travers les différents PND dont celui de 2017 – 2021 et les autres planifications sectorielles élaborées par le Tchad, il est mis en œuvre à travers ces plans nationaux de développement qui sont des outils opérationnels de mise en œuvre.

D'où l'intérêt de définir une bonne stratégie de mobilisation des ressources propres, des ressources extérieures et par le partenariat public – privé.

En résumé, le financement des différents agendas internationaux dont le programme d'action de Vienne se fait à travers les ressources nationales, l'aide publique au développement, les investissements directs étrangers, les transferts de fonds, le partenariat public – privé et la coopération sud – sud.

5.6.1 Mobilisation des ressources nationales

Les ressources intérieures de l'Etat proviennent des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes en capital. Elles sont mobilisées par les régies financières (Douanes, Impôts, Trésor). Aussi, sur le plan interne, l'Etat a recours au marché financier sous régional à travers l'émission d'emprunts obligataires. A ce titre, la dernière émission du Tchad qui remonte à 2022 s'élève à 100 milliards de francs CFA. A moyen terme et dans l'objectif d'attirer une nouvelle base d'investisseurs, le Trésor Public pourra mettre en place les préalables juridiques et institutionnels nécessaires pour l'émission des SUKUK islamiques. La mobilisation des ressources extérieures prévoit de recourir aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels comme ceux émergents. Le secteur privé apportera également sa contribution à travers le Partenariat Public Privé (PPP), outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer les pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des Petites et moyennes entreprises / Petites et moyennes industries (PME/PMI). Le Tchad a engagé des réformes visant à transformer le cadre de vie des tchadiens à travers les mécanismes nouveaux de financement du développement et aussi bien la promotion de l'entrepreneuriat pour l'éclosion de son secteur privé. Il s'agit entre autres de : (i) la loi n°036/PR/2019 du 26/08/2019 relative à la libéralisation du Secteur de l'Energie Electrique au Tchad ; (ii) décret n°2012/PR/PM/MCIPS/2019 du 27 novembre 2019 portant création d'un cadre institutionnel de pilotage du Partenariat Public Privé (PPP) en République du Tchad ; (iii) décret n°1154/PR/MMDICPSP/2019 du 15 Août 2019 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°006/PR/2017 du 30 Aout 2017 portant Régime Juridique du Partenariat Public-Privé en République du Tchad ; et (iv) décret n°012/PR/2020 portant création d'une Chambre Nationale d'Entrepreneuriat Féminin.

D'autres stratégies de mobilisation des ressources extérieures sont expérimentées par le pays pour le financement du PND 2017-2021, elles consistent entre autres à organiser une Table Ronde des partenaires et suivre ses recommandations et à organiser des fora des investisseurs.

5.6.2 Recettes budgétaires

Sur la période 2019-2021, les recettes ont été mobilisées à hauteur de 1 041,8 milliards FCFA en moyenne contre 924,8 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement de 17,0% en moyenne. Cette performance est imputable, d'une part, à l'amélioration de la mobilisation des ressources internes par les régies financières et aux appuis budgétaires, d'autre part. En 2019, les recettes budgétaires ont atteint 911,3 milliards de FCFA sur une prévision de 983,3 milliards de FCFA contre 1 009,8 milliards de FCFA une année plutôt, soit un taux de réalisation de 92,7%. Au niveau des recettes hors pétrole, un montant de 492,5 milliards de FCFA a été mobilisé sur une prévision de 466 milliards de FCFA contre 396,3 milliards de

FCFA en 2018, soit une réalisation de 94,6%. Selon le rapport économique et financier 2022 (MBF), la situation par nature des recettes hors pétrole recouvrées se présente de la manière suivante :

- Recettes fiscales : sur une prévision de 440,0 milliards de FCFA, un montant de 473,5 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 107,6% ;
- Recettes non fiscales : prévues pour un montant de 26,0 milliards de FCFA, elles ont été recouvrées à hauteur de 19,0 milliards de FCFA, soit un taux de 73,1%.

En ce qui concerne les recettes pétrolières, les recouvrements se sont élevés à 339,7 milliards de FCFA pour une prévision de 360,6 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 94,2%. Les recettes en capital, constituées de financements extérieurs ont atteint un niveau de décaissement de 151,0 milliards de FCFA pour une prévision de 156,3 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 96,6%.

En 2020, eu égard au contexte de détérioration de l'environnement macroéconomique international et de ses conséquences sur l'économie nationale, marquées par la pandémie du COVID-19, un montant de 1 148,1 milliards de FCFA au titre des recettes budgétaires a été mobilisé pour une prévision de 1 136,450 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 101,0%. Les recettes hors pétrole prévues pour un montant de 404,5 milliards de FCFA, ont été recouvrées à hauteur de 471,8 milliards de FCFA, soit un taux de 116,6%.

La situation par nature des recettes hors pétrole se présente de la manière suivante :

- Recettes fiscales : sur une prévision de 387,1 milliards de FCFA, un montant de 443,0 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 114,4% ;
- Recettes non fiscales : prévues pour un montant de 17,4 milliards de FCFA, elles ont été recouvrées à hauteur de 28,8 milliards de FCFA, soit un taux de 165,5%.

En 2021, les effets négatifs de la crise sécuritaire combinés aux perturbations observées dans le secteur réel ont marqué la mobilisation des ressources budgétaires. En effet, les recettes budgétaires se sont établies à 1 066,1 milliards de FCFA en 2021 pour une prévision de 1 098,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 97,1%, en raison du contexte socio-économique, sécuritaire et sanitaire. Prévu à hauteur de 404,5 milliards de FCFA, le recouvrement des recettes hors pétroles est de 531,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 131,4% et se répartit comme suit :

- Recettes fiscales : sur une prévision de 461,7 milliards de FCFA, un montant de 498,8 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 108,0% ;
- Recettes non fiscales : prévues pour un montant de 35,3 milliards de FCFA, elles ont été recouvrées à hauteur de 32,7 milliards de FCFA, soit un taux de 92,6%.

Au niveau des recettes pétrolières, 483,6 milliards de FCFA ont été recouvrées sur une prévision de 341,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 141,6%. Pour les recettes en capital, les décaissements sont évalués à 51,0 milliards de FCFA sur une prévision de 259,8 milliards de FCFA, soit un taux de décaissement de 19%. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'exécution des ressources budgétaires sur la période 2018 à 2021.

Tableau 0-9: Evolution des recettes budgétaires de 2018 à 2021

| Libellé (en milliards de FCFA) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------------|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes budgétaires | 924,8 | 911,3 | 1 148,1 | 1 066,1 | 1 359,0 |
| <i>Ressources intérieures</i> | <i>752,8</i> | <i>832,3</i> | <i>894,1</i> | <i>1 015,1</i> | <i>1 189,8</i> |
| Recettes Pétrolières | 356,5 | 339,7 | 422,3 | 483,6 | 750,0 |
| Recettes non Pétrolières | 396,3 | 492,5 | 471,8 | 531,5 | 439,8 |
| <i>Ressources extérieures</i> | <i>172,0</i> | <i>79,0</i> | <i>254,0</i> | <i>51,0</i> | <i>169,2</i> |
| Budgétaires | 119,0 | 7,0 | 155,0 | 16,0 | 26,2 |
| Projets | 53,0 | 72,0 | 99,0 | 35,0 | 143,0 |

Source : DEP/MFB, 2022

5.6.3 Dette publique

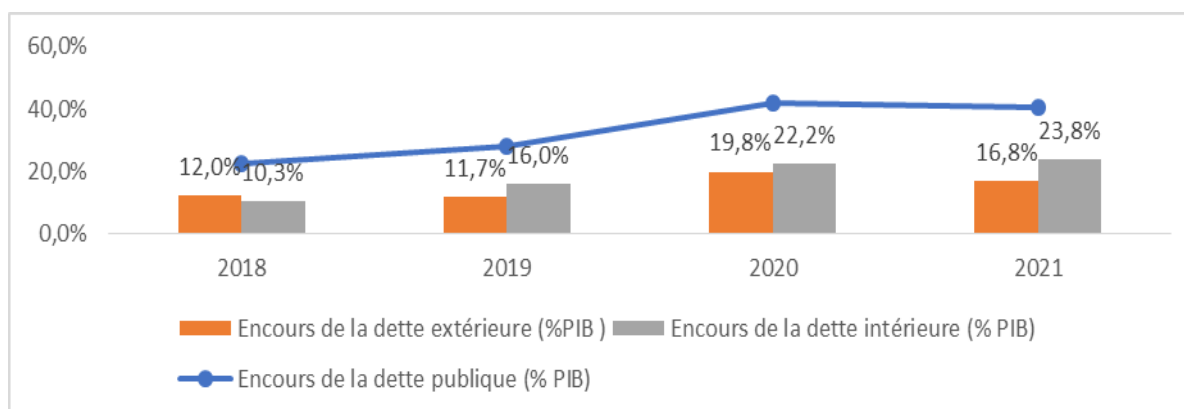
Le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'endettement prudente, en privilégiant les prêts extérieurs concessionnels. Sur la période 2019-2021, le ratio de la dette publique rapportée au PIB, est ressorti en moyenne à 36,8%, inférieur à la norme communautaire (CEMAC) qui est de 70%, contre 22,3% en 2018. Il ressort ainsi que le pays dispose d'une marge lui permettant de mobiliser plus de ressources pour financer les projets et programmes de développement.

En 2019, le portefeuille de la dette publique est prédominé par la dette intérieure, qui représente près de 57 % (contre 46% en 2018) de l'encours total et 43 % pour la dette extérieure (contre 54% en 2018). L'augmentation du niveau de la dette intérieure s'explique par les résultats de l'audit de la dette de l'État. En effet, l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB est ressorti à 27,7% (dont 11,7% au compte de la dette extérieure et 16,0% de la dette intérieure).

L'encours de la dette publique en 2020, se chiffre à 42,1% du PIB (dont 19,8% au compte de la dette extérieure et 22,2% de la dette intérieure). Cette hausse traduit la prise en compte des arriérés et de la dette intérieure à l'issue de l'audit.

En 2021, l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB est de 40,7% dont 16,8% au titre de la dette extérieure et 23,8% au titre de la dette intérieure. Cet accroissement s'explique par la hausse de l'encours de la dette intérieure, induite par l'augmentation de la dette envers les États et institutions financières de développement de la sous-région.

Graphique 0-17: Evolution de l'encours de la dette publique et de ses composantes sur la période 2018-2021 en pourcentage du PIB



Source : DEP/MFB, 2021

5.6.4 Aide publique au développement

L'aide publique au développement est captée au Tchad à travers la plateforme de Gestion de l'Aide (PGA), logée au Ministère de la Prospective Economique et des Partenariats Internationaux. La PGA est gérée par la Direction de la Programmation des Investissement qui produit un rapport annuel pour faire un état des décaissements et le suivi du portefeuille des projets de développement. Selon le rapport sur la coopération au développement 2022, plus de quinze (15) partenaires techniques et financiers (PTF) contribuent à l'Aide Publique au Développement au Tchad (APD). Ils sont regroupés en quatre (4) familles, notamment : (i) institutions financières et bancaires de développement, (ii) Institutions et fonds arabes (islamiques) (iii) Système des Nations Unies (SNU) et (iv) Autres.

Le montant global de financement effectif est de 2 554 732 491 697 XAF et celui de décaissement effectif est de 567 465 458 720 XAF, soit un taux de décaissement de 22,21%.

Les PTF du Système des Nations Unies pour le Développement (SNU) : Partenaire historique, le Système des Nations-Unies appuie le Gouvernement tchadien dans la mise en œuvre des politiques nationales pour l'aider à répondre efficacement aux défis majeurs de paix, de sécurité et de développement, ainsi qu'aux besoins humanitaires auxquels le pays est confronté. Le SNU compte plusieurs Agences d'exécution dont le Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), le Peace Building Funds (PBF), le Programme Alimentaire Mondial (PAM), du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et afin du Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF). Toutes ces agences du système des Nations UNIES ont des données répertoriées sur la plateforme.

Le portefeuille actif du Système des nations-unies s'élève à 468,2 milliards XAF. Il est destiné principalement aux interventions d'urgence (34,39%), à l'éducation (11,06%), à la gouvernance (48,1%) et à la santé (46,7%). Les autres secteurs ayant des parts entre 35% et 10% sont les aides alimentaires, la protection de l'environnement, la politique en matière de population et l'agriculture. Il faut noter que 12,56% de l'aide du système des nations-unies est absorbés par les projets non-attribués à un secteur.

Institutions financières et bancaires de développement

La Banque mondiale (BM) : Le Portefeuille des projets financés par la Banque mondiale au Tchad est constitué de 19 projets, dont 12 projets nationaux, 7 projets régionaux avec un taux de décaissement de 27% pour l'année fiscale 2022. Les financements sont principalement orientés vers les secteurs d'intervention ci-après : la santé, l'éducation, le pastoralisme, l'emploi des Jeunes, l'adaptation aux Changements Climatiques, l'électricité et les infrastructures de transport

Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) : Le portefeuille du FIDA regroupe 5 projets dont certains avec des co-financements pour un volume global de 293 422 166 USD.

- PARSAT (36,2 millions de Dollars US soit environ 18,1 milliards de Francs CFA)
- REPER (52,5 milliards de FCFA, équivalent à 95,5 millions USD).
- SD3C G5 Sahel (Le Programme régional conjoint Sahel en réponse aux Défis COVID 19, Conflits et Changement climatique (SD3C) ;
- Projet dénommé « Renforcement de l'Innovation dans l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et femmes au Tchad (RENFORT 90,455.5 millions d'Euro)

De manière globale, le FIDA s'associe aux guichets du fonds Mondial pour l'environnement (FEM), le Fonds Vert Climat (FVC)

Les interventions du FIDA au Tchad via les projets sont visibles dans toutes les zones d'intervention. Les projets contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population ciblée à travers les priorités

transversales qui sont : Le genre, la jeunesse, la nutrition, le climat, l'environnement et les personnes vivant avec un handicap.

La Banque Africaine de Développement BAD : En ce qui concerne le financement effectif, la BAD intervient au Tchad à travers 17 projets pour un portefeuille d'un montant total de financement de 171 359 086 352 F.CFA dont 29 417 372 274 F.CFA ont été effectivement décaissées pour un taux d'exécution de 17,17%

Le portefeuille pays des projets financés par la BAD est constitué de 20 projets à hauteur de 354 Millions UC environ 283 Milliards. Les financements, en grande partie sous forme de dons, sont en faveur des secteurs ci-après : Social (19,52%), Environnement (14,64%), l'Agriculture (12,2%), Energie (12,2%), Eau et Assainissement (4,8%) entre autres. Les autres domaines de la banque sont aussi le NTIC, le Transport, les finances et la Gouvernance.

Les perspectives de financement portent sur des projets de :

- Route Ouesso-Bangui-Ndjamen et navigation fluviale (Congo, RDC, RCA, Tchad) ;
- Projet d'appui à la Gouvernance Économie et au Secteur Extractif (PAGESE) ;
- Projet d'appui au développement local et à la finance inclusive au Tchad (PADLFIT) ;
- Appui budgétaire Phase 3.

La BDEAC : Globalement, la BDEAC intervient dans divers secteurs, dont celui des infrastructures et services sociaux divers, attire plus son attention en concentrant 58,7 milliards XAF. Il est suivi de celui des infrastructures et services économiques avec un financement effectif 22,05 milliards XAF. Par rapport à la BDEAC, les projets régionaux sont souvent rétrocedés et non pilotés par la partie tchadienne.

À ce jour, le Tchad accède uniquement au Fonds Africain au Développement (FAD) pour des raisons liées à la situation du pays (dette et qualité du portefeuille). Sur cette fenêtre, les montants sont limités. Pour obtenir plus de ressources, le Tchad est invité à faire plusieurs réformes structurelles notamment au niveau de sa dette et de la bonne gouvernance. Les perspectives de financement portent sur des projets de :

- Route Ouesso-Bangui-Ndjamen et navigation fluviale (Congo, RDC, RCA, Tchad) ;
- Projet d'appui à la Gouvernance Économie et au Secteur Extractif (PAGESE) ;
- Projet d'appui au développement local et à la finance inclusive au Tchad (PADLFIT) ;
- Appui budgétaire Phase 3

Institutions et fonds arabes (islamiques)

Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (BADEA) : La BDEA intervient plus dans la Tandjilé (10,1 milliards), le Lac-Tchad (9 milliards), le Ouaddaï (3,60 milliards) et le Mayo-Kebbi-Est (2,5 milliards). Les décaissements de BADEA sont plus élevés dans le domaine de l'Agriculture (2,53 milliards), suivi de transport et Entreposage (2,07 milliards).

La BADEA compte dans son portefeuille sept (7) projets actifs dont le montant total de financement est 45 216 300 000 XAF. Le décaissement effectif atteint 20 331 627 987 XAF, soit 45% du montant total de financement effectif.

Banque Islamique de Développement (BID) : Le montant total de financement conclu entre la BID et le Tchad se chiffre à 371,8 milliards XAF et couvre au moins onze (11) secteurs. Le secteur de Transport & Entreposage reçoit le plus fort financement (115 milliards). Il est suivi des infrastructures et services sociaux divers (78,5 milliards) et infrastructures et services économiques (57,0 milliards).

Fonds koweïtien de développement économique en Afrique (FKDEA) : Le financement effectif s'élève à 385 990 468 000 XAF contre un total de décaissement effectif de 106 919 166 599 XAF, soit 27,7% de taux de décaissement effectif. Le portefeuille de projet du FKDEA en compte quatre (4) projets pour un montant total de financement de 50,917 milliards pour un décaissement effectif de 1,933 milliards XAF, soit 3,8%.

Le fonds de développement saoudien FDS : Le FSD finance quatre (4) projets pour un montant de 48 693 milliards.

Autres

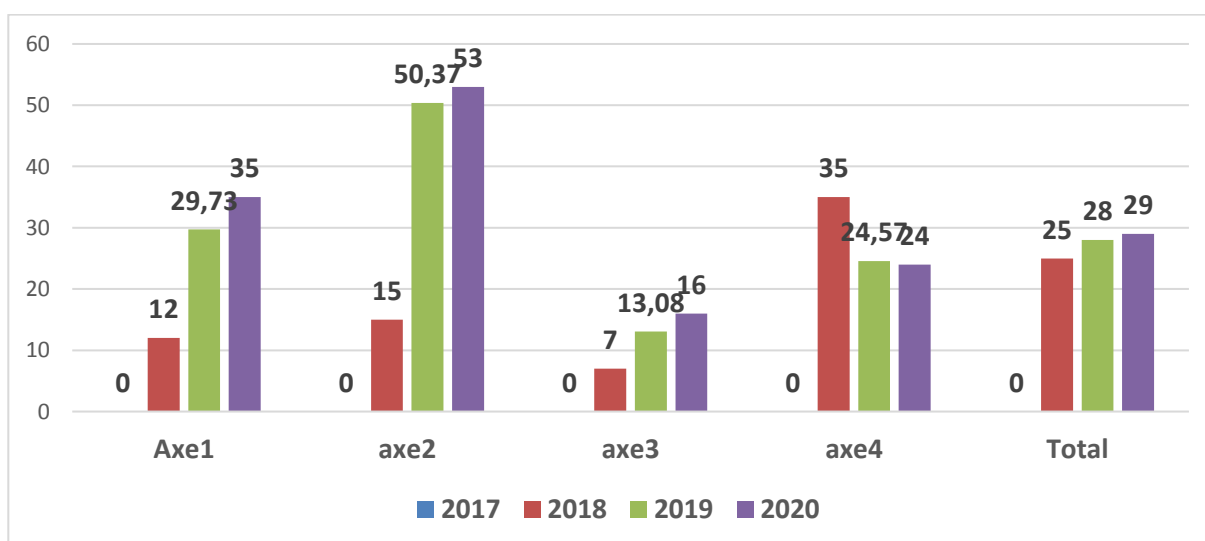
L'Union Européenne : En matière de développement, l'Union Européenne occupe une place de choix parmi les partenaires du Tchad pour un total de 20 projets. Le montant total du portefeuille est de 357 924 685 633 dont 121 658 626 776 ont été effectivement décaissés (cf. Annexe) : Les interventions de l'Union Européenne sont constituées de dons et sont focalisées sur les secteurs ci-après : Finances, développement rural, justice & sécurité.

Les perspectives de l'UE au Tchad Partenaire de premier plan dans la stabilisation régionale et la lutte contre le terrorisme, l'UE est engagée à accompagner le Tchad dans le développement de son potentiel économique, social et humain, et à être un véritable pilier de stabilité et de sécurité. La programmation conjointe a été relancée par le groupe UE+ au Tchad en février 2019, pour la période 2021-2027. D'importants efforts ont déjà été faits par la Délégation de l'Union Européenne pour renforcer l'appropriation de la Programmation conjointe au niveau du groupe, qui est actuellement engagé dans un exercice de diagnostic conjoint (mai - septembre 2019). L'objectif du document de la Délégation de l'Union Européenne, soumis à l'appréciation de tous les sectoriels, est de démontrer, plus spécifiquement, quel est le rôle actuel de la coopération de l'UE pour le développement du Tchad et comment la coopération au développement post 2020 de l'Union européenne, accompagnée d'un dialogue politique conjoint du groupe UE+, pourrait renforcer cette dimension de sécurité multiforme au Tchad.

5.6.5 Financement du Programme d'Action de Vienne

Le financement du Programme d'Action de Vienne passe par le PND qui est le document fédérateur de toutes les stratégies sectorielles au Tchad. L'analyse de la réalisation financière du PND 2017-2021 permet de mettre en exergue le financement des priorités du Programme d'Action de Vienne.

Graphique 0-18: Taux d'exécution financière du PND de 2017-2021



Le tableau graphique 5-19 montre que les objectifs de développement du Tchad n'ont pas été atteints, faute de ressources suffisantes. L'axe 1, «Renforcement de l'unité nationale » et l'axe 2 « Renforcement de la bonne gouvernance et un Etat de droit » ont mobilisé plus de financement tant interne qu'externe des PTFs, en raison des urgences sécuritaires qu'a connues le pays durant la période en revue. Toutefois, ces ressources mobilisées restent marginales pour atteindre les résultats et les cibles desdits axes. L'axe 3 sur la diversification de l'économie, intègre la plupart des priorités du Programme d'Action de Vienne à savoir ; **Priorité d'action 1 « Questions fondamentales de politique de transport en commun », Priorité d'action 2 « Développement et entretien des infrastructures » Priorité d'action 3 « Commerce international et facilitation des échanges », et la Priorité d'action 5 « Transformation économique structurelle ».**

Il convient d'observer que l'axe 3 a été faiblement financé. En raison de son caractère structurant, l'axe 3 nécessite des investissements colossaux que le pays ne saurait mobiliser en raison des chocs liés à la fluctuation du prix du pétrole, principale source de revenu national, aux crises sanitaire et sécuritaire etc. En outre, le secteur privé et le système bancaire tchadiens sont jeunes et ne sont pas à même de drainer l'investissement privé requis. Il en est de même pour l'axe 4 sur le bien - être de la population qui a subi une régression des ressources allouées en raison de chocs sus évoqués.

Défis liés à la mobilisation des ressources

Afin de rehausser sa capacité de financement du développement, le Tchad doit relever quelques goulots d'étranglement et défis majeurs :

- paiement de la dette intérieure ;
- maturation des projets inscrits dans les plans nationaux de développement ; en effet, les projets inscrits dans le PND 2017-2021, ne sont pas tous assortis des études de faisabilité et ne sont par conséquent pas bancaables ;
- capacités de montage et d'élaboration des projets de développement, et d'affaires ;
- attractivité des investissements directs étrangers ; en effet, le pays doit poursuivre les efforts pour rendre le climat des affaires propice au financement du secteur privé ;
- amélioration de l'aide publique au développement.

5.6.6 Investissements directs étrangers (IDE)

Le Tchad a un potentiel important d'attraction des IED, notamment en agriculture, élevage et agro- industrie. Cinquième pays le plus grand d'Afrique, le Tchad est doté de ressources naturelles abondantes, notamment minières et agricoles. Cependant, ce potentiel demeure largement inexploité en raison notamment d'une économie peu diversifiée.

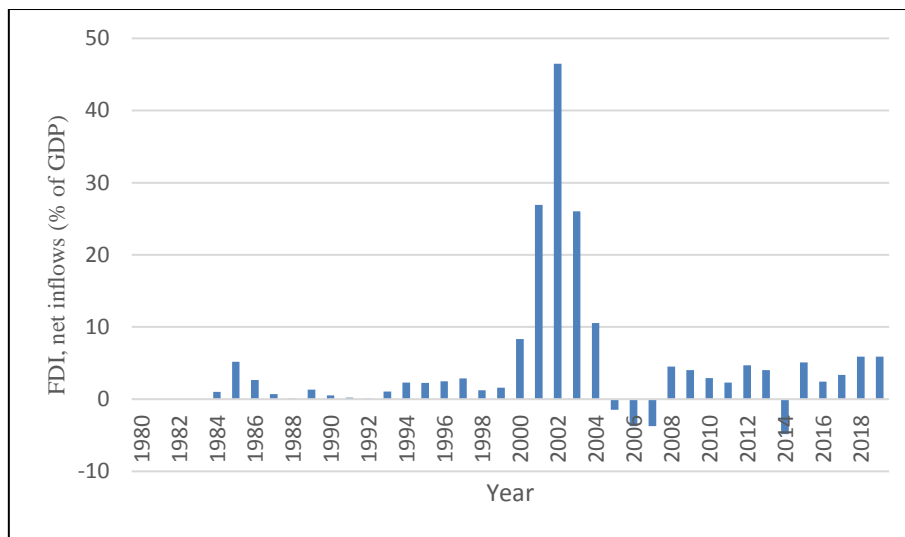
Le gouvernement s'est fixé comme objectif de faire du Tchad un pays émergent à horizon 2030 et des réformes sont envisagées pour notamment diversifier son économie. Fortement tributaire du secteur pétrolier dont la fluctuation des prix au niveau mondial influence lourdement les perspectives de développement du pays. Le manque de diversification se reflète aussi dans les flux d'investissement étranger direct (IDE) qui sont presque exclusivement dirigés vers le secteur pétrolier.

Les plans nationaux de développement visent à augmenter le rôle que peuvent jouer les investissements privés dans la diversification de l'économie. Toutefois, les obstacles demeurent multiples.

En outre, les IDE au Tchad ont considérablement fluctué, où le montant le plus élevé reçu était de 5,1 % en 2015 et 2019, tandis qu'en 2012, les IDE étaient de 4,688 %. Cependant, en 2014, les entrées d'IDE du pays étaient de -4,85%. Cette valeur négative explique que la valeur du désinvestissement des investisseurs étrangers est supérieure à la valeur du capital nouvellement investi dans le pays. Une autre raison est que le

prix de l'énergie au Tchad est classé parmi les plus élevés au monde, ce qui s'est avéré être l'indicateur d'IDE le plus décourageant dans le pays.

Graphique 0-19: IDE, entrées nettes (% du PIB) au Tchad (1980-2019)



Source: (World Development Indicators, 2020)

En outre, l'afflux d'IDE au Tchad fluctue visiblement entre 1990 et 2019. La figure montre que le pays a commencé à recevoir des IDE à partir de 1984 en raison des valeurs négatives de l'afflux d'IDE entre 1980 (-0,04 %) ; à 1983 (-0,01). En effet, le pays ayant connu un conflit national, une insécurité et une incertitude accrues à cette époque, le montant reçu par le pays ayant visiblement augmenté de 2000 (8,32%) à 2004 (10,6%) lorsque le Tchad est devenu un pays producteur de pétrole.

Le Gouvernement a initié des actions pour faire du Tchad une économie émergente à l'horizon 2030. Il a mené, dans les récentes années, des actions pour réformer son environnement des affaires. Pour mener à bien ces actions, le gouvernement doit promouvoir une action concertée incluant toutes les parties prenantes.

Alors que la demande d'investissements étrangers augmente sur le marché mondial, les gouvernements ont entrepris de nombreuses activités pour créer un environnement plus favorable pour attirer les investisseurs. Cependant, au Tchad, le manque d'investissement dans le capital humain et les infrastructures physiques n'a pas été favorable pour améliorer l'attractivité des investissements étrangers.

Le rôle que peuvent jouer les IED devrait être mieux défini. Bien que les IED puissent avoir un effet de levier significatif pour atteindre les objectifs de développement du pays, le PND et les diverses stratégies et plans mis au point par le Gouvernement ne précisent pas le rôle que les IED pourraient jouer. De plus, ces documents ne fournissent pas d'indication sur des cibles spécifiques en termes de flux espérés d'IED ni des secteurs vers lesquels ils pourraient être dirigés. Ceci est un des objectifs de l'Examen de la politique d'investissement (EPI) du Tchad, qui a pour but également de promouvoir une amélioration des politiques, des lois ainsi que des institutions qui régissent l'investissement.

L'importance des IED n'est plus à démontrer. Cependant, comme les autres pays en développement sans littoral, le Tchad a beaucoup de mal à trouver les vastes ressources que nécessite le secteur du transport aérien, l'investissement dans l'infrastructure, l'entretien et la remise en état des équipements et le remplacement des flottes aériennes vieillissantes. Il en est de même pour les autres secteurs de développement avec des conséquences énormes sur le bien-être de sa population.

Il faut, en même temps, d'importants investissements en matière de renforcement des capacités, de réforme juridique et réglementaire et de refonte des politiques afin de créer des conditions propices aux investissements dans l'infrastructure de la part des secteurs public et privé.

Recommandations

Les réformes doivent être accompagnées d'une stratégie effective de promotion des investissements qui passe par une réorganisation des fonctions et priorités de l'Agence nationale des investissements et des exportations. Pour les réformes envisagées, quelques recommandations sont formulées :

- élaborer les politiques et les réglementations nécessaires pour promouvoir la participation du secteur privé au développement de l'infrastructure et pour instaurer un climat susceptible d'attirer l'investissement direct étranger ;
- encourager des investissements à bon rendement énergétique dans les pays en développement sans littoral et faciliter le passage à une économie verte ;
- encourager les flux d'investissements étrangers directs en faveur des secteurs à forte valeur ajoutée ;
- promouvoir des stratégies permettant d'attirer les investissements étrangers directs en créant un environnement porteur, en vue d'accroître la valeur ;
- promouvoir des stratégies permettant d'attirer les investissements étrangers directs en créant un environnement porteur ;
- investissements étrangers directs peuvent également jouer un rôle clef dans la mise en place d'infrastructures qui sous-tendent les activités économiques.

5.6.7 Le secteur privé :

La Taille et les Caractéristiques du Secteur

Le secteur privé tchadien est composé d'un secteur informel large et dynamique et d'un secteur formel embryonnaire, qui peine à trouver ses marques dans un environnement physique et institutionnel peu incitatif. Il intervient dans le secteur primaire (production et commercialisation), le secondaire (transformation) et le tertiaire (transport). Le secteur privé reflète les principales caractéristiques du pays. Il dépend d'une économie très limitée, basée sur l'agriculture et l'élevage du bétail.

Le secteur privé formel est le plus en phase avec les contraintes d'investissement que l'on cherche à appréhender. L'investissement est alors la résultante de trois ou quatre types d'acteurs parmi lesquels les entreprises étrangères, de loin les plus importantes avec des investissements concentrés dans le secteur des matières premières, principalement le pétrole. Ensuite, viennent les entreprises publiques à caractère mixte dont le partenariat avec le secteur privé local ou étranger peut conduire à une assimilation au secteur privé. La Banque centrale accepte d'ailleurs cette évaluation dans sa présentation des crédits à l'économie. Dans cette catégorie figurent de nombreuses entreprises parmi les plus importantes comme la Coton Tchad, la Compagnie sucrière du Tchad (CST), la Société de raffinage de N'Djaména (SRN) ou encore la Raffinerie de Djermaya, manifestation récente de la coopération sino-tchadienne. Le capital de cette raffinerie appartient pour 60 % à la China National Petroleum Corporation (CNPC), et pour les 40 % restants à la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) détenue à 100 % par l'État. En dehors des grandes entreprises étrangères, il existe un secteur privé « autochtone » ainsi qualifié parce que les entreprises qui en font partie appartiennent entièrement à l'entrepreneuriat tchadien. Ce secteur se répartit lui-même en organisations de caractère formel, ayant satisfait à toutes les règles d'enregistrement et de tenue de comptabilité, et en celles qui sont dans l'informel ou entre les deux, notamment les entreprises de commerce et de l'artisanat. Le nombre d'entreprises du secteur privé « autochtone » est très difficile à évaluer de manière fiable, en raison de l'absence de structure véritablement consacrée à une mission de recensement et à la gestion d'un annuaire de référence. Tout en privilégiant le moment de la création, l'Agence nationale des investissements et de

l'exportation est à la fois trop jeune pour offrir une vision statistique longue et ne permet pas de saisir le stock « net » d'entreprises, c'est-à-dire celui ajusté des cessations d'activité, dont on sait qu'elles sont importantes lors des premiers exercices. Les organismes intermédiaires, telles que la Chambre de commerce et d'industrie (CCIAMA) ou le Patronat (CNPT), peuvent aider à ce dépistage à travers le répertoire de leurs adhérents. Selon l'étude-diagnostic, en 2005, la CCIAMA comptait 5 000 membres, parmi lesquels 3 000 seraient actifs. Par ailleurs, les adhésions sont non restrictives et éclatées sur des activités économiques dont certaines relèvent plutôt du secteur privé informel, de la micro ou de la très petite entreprise. Le CNPT apporte un éclairage complémentaire. Le critère d'adhésion n'est pas plus restrictif que pour la CCIAMA : employer cinq agents ou réaliser un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions de francs CFA. Dans le second livre blanc, le CNPT fait état de 8 282 entreprises, même si la réalité du secteur formel de la Confédération concerne d'abord un petit nombre d'adhérents, une soixantaine de grandes organisations d'où sont absentes les entreprises étrangères, notamment les entreprises pétrolières (Esso, CNPC). L'Administration fiscale fait état, quant à elle, de 7 000 entreprises inscrites au régime libératoire, 810 au régime simplifié et 472 au régime réel. Ces dernières sont assimilées, par l'administration, aux « grandes entreprises », tout en sachant qu'un chiffre d'affaires important n'est pas toujours révélateur d'un fort impact économique.

Le secteur privé formel reste rudimentaire et est soumis aux différents régimes fiscaux avec un petit groupe des entreprises contribuant à la majorité de rentrées publiques du pays.

Le taux d'industrialisation du pays reste faible à seulement 7% du PIB. La nouvelle cimenterie d'une capacité de 200 000 tonnes par an et la nouvelle raffinerie de pétrole et sa centrale électrique de 20 MW sur le même site, toutes inaugurées en début de 2012, promettent une augmentation du taux d'industrialisation. Mais ce sont des projets de faible intensité de main d'œuvre, qui contribueront peu à l'emploi industriel.

Obstacles à l'émergence du secteur privé au Tchad. :

- Contraintes inhérentes à l'esprit des opérateurs économiques. Les opérateurs privés locaux qui évoluent, pour la plupart individuellement ont de la préférence pour le commerce général (Import-Export), le transport et les services. Ils éprouvent en revanche plus de difficultés à se constituer en des groupes de Sociétés avec des capitaux importants pour créer des industries de taille et partager ainsi les risques.
- Contraintes liées aux difficultés de financement. Le fait que le secteur privé n'ait pas accès à une source de financement est en soi une contrainte majeure. Les entreprises rencontrent d'énormes difficultés à obtenir des crédits en général, et surtout des crédits à moyen et long termes nécessaires au financement de leurs investissements. Les banques pratiquent des taux élevés liés à une perception plus ou moins réelle de risques encourus. Cette prudence extrême à l'égard des demandes de crédits des entreprises et surtout des PME/PMI entraînent une exclusion des petits entrepreneurs.
- Contraintes liées à l'environnement économique. L'économie tchadienne est caractérisée par un faible pouvoir d'achat et une taille limitée du marché. Les contraintes sont nombreuses et varient en intensité. Celles-ci ont trait particulièrement au milieu naturel, aux dimensions continentale et environnementale. En effet, l'approvisionnement quasi inexistant de l'eau, l'insuffisance de l'énergie électrique et son coût élevé, des routes peu praticables, un secteur de la télécommunication peu fiable et dont les prix sont parmi les plus chers, constituent le décor peu encourageant.
- La petite taille du marché domestique ;
- Une prépondérance du secteur informel ;
- Un manque d'incitations aux entreprises informelles de migrer au secteur formel et l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée et des infrastructures essentielles ;

- L'insuffisance de facilitation à l'exportation ;
- Faire consonner les outils de stabilisation

Quelques recommandations pour l'accompagnement du secteur privé

- résoudre les problèmes de l'énergie, de télécommunication, des infrastructures et de transport qui empêchent le secteur industriel de s'épanouir ;
- garantir l'accès aux crédits et aux moyens de financement pour aider le secteur privé à améliorer ses performances ;
- encourager le mode de financement innovant par l'opérationnalisation du dispositif de financement par crédit-bail/leasing ;
- intensifier et diversifier les corridors de transport (rail et route) pour une redynamisation des échanges commerciaux en appuyant la CCIAMA dans ses démarches entreprises ;
- appuyer la CCIAMA dans la mise en place et l'opérationnalisation des structures d'accompagnement des opérateurs économiques telles que le Centre de Gestion Agréé, le Centre de Médiation et d'Arbitrage, la Maison de l'Entreprise,
- promouvoir une nouvelle génération d'hommes d'affaires dans les secteurs clés de l'économie ;
- assainir l'environnement des affaires pour alléger les pressions qui s'exercent sur les hommes d'affaires à l'intérieur du pays comme dans la sous-région ;
- améliorer le cadre réglementaire et juridique de l'exercice des affaires ;
- organiser un recensement exhaustif du secteur privé au Tchad ;
- former les hommes d'affaires et les organiser à être plus compétitifs ;
- insuffler une culture nouvelle de prise de risque et de gestion des affaires ;
- organiser le secteur informel pour qu'il évolue vers le secteur formel ;
- redynamiser les structures professionnelles existantes (Patronat et Chambre de commerce) afin de renforcer leur rôle de leadership.
- appuyer la restructuration de la Chambre de Commerce pour une offre de services attendus correspondant aux attentes des opérateurs économiques ;
- appuyer la mise en place d'une stratégie de plaidoyer pour les structures professionnelles existantes ;
- promouvoir la mise en application de tous les textes régionaux et internationaux auxquels le Tchad a souscrit ;
- informer et sensibiliser le secteur privé sur le cadre de l'OHADA ;
- appuyer l'opérationnalisation de la Cellule de Coordination et d'appui aux PPP avec des moyens conséquents ;
- promouvoir le rôle du secteur privé dans l'appropriation et les exploitations des infrastructures commerciales du pays.

5.6.8 Coopération Sud - Sud

S'agissant de la coopération Sud-Sud, le Tchad a noué de relations de coopération bilatérales et multilatérales avec quelques pays amis du continent. Cette coopération a permis de mettre en œuvre quelques projets de développement dans les domaines de la sécurité, du transport et de l'énergie, etc...
Parlant de la coopération sud – sud, on peut citer, entre autres :

(i) **G5 Sahel** : Le G5 Sahel ou « G5S » qui est un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité, créé lors d'un sommet du 15 au 17 février 2014 par cinq États du Sahel à savoir le Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad.

(ii) **La CEN- SAD** : La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) créée le 4 Février 1998 à la suite de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etats tenue à Tripoli (Libye) qui regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Libéria, la Libye, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Togo et la Tunisie. Son objectif est de mettre en place une union économique globale basée sur une stratégie mise en œuvre conformément à un plan de développement qui serait intégré dans les plans de développement nationaux des Etats membres.

(iii) **La Force mixte Tchad – Soudan** : La force mixte Tchad – Soudan créée en 2005 pour patrouiller les 1000 kilomètres de frontières communes entre les deux pays. Elle est composée de 3 000 hommes, à parts égales entre les deux pays. La force mixte Tchad-Soudan est une unité tchado-soudanaise chargée de la surveillance de la frontière depuis 2010 qui dispose d'un droit de poursuite sur 100 km de part et d'autre de cette dernière.

(iv) **Contrat e-Tax MFB – RCI Rwanda** : En effet, dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Tchad et le Rwanda, le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics du Tchad et la Rwanda Cooperation Initiative (RCI) du Rwanda ont noué des relations bilatérales ayant abouti à l'implémentation d'un système intégré de gestion des finances publiques en abrégé SIGFIP, objet d'échanges d'expériences porteuses d'espoir qui peuvent inspirer d'autres Etats africains soucieux de se développer à travers ce cadre de Coopération sud – sud hautement prônée par les Nations Unies.

Cette expérience combien enrichissante a permis au Tchad d'avoir un système d'information complet et sécurisé relatif à la gestion administrative et salariale des agents de l'Etat (fonctionnaires ou contractuels) permettant aujourd'hui à chaque agent d'avoir son bulletin de paie en tout temps et en tout lieu par le biais d'une connexion à internet.

5.7 Suivi de la mise en œuvre et révision

5.7.1 Evaluation du mécanisme de coordination de la mise en œuvre du Programme

Après l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, le Gouvernement tchadien, à l'instar des autres pays de l'ONU, s'est engagé à suivre les indicateurs de développement durable dans un cadre institutionnel approprié qui a évolué au fil du temps.

En effet, il a été créé au niveau du Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement en mars 2018 une Coordination Nationale pour le Suivi des objectifs de développement durable (CNSODD) comprenant notamment les représentants des ministères sectoriels, de l'Assemblée nationale, de la société civile, du secteur privé, des institutions universitaires et de recherche scientifique, de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et des agences du Système des Nations Unies.

Depuis juin 2019, une avancée significative dans le suivi des agendas et autres programmes régionaux et internationaux de développement durable a été opérée avec l'adoption du nouvel organigramme du ministère qui a créé une Direction Générale de Services de la Coordination et du Suivi de la Politique de Développement et des Agendas Internationaux. Cette dernière a depuis mars 2023 changé d'appellation pour devenir Direction Générale de Suivi des Agendas pour le Développement (DGSAD), comprenant une

Direction de Suivi-Evaluation des Politiques et Stratégies de Développement et une Direction de la Coordination et du Suivi des Agendas Internationaux.

Le mérite de cette Direction Générale est qu'elle a désormais le mandat de suivre tous les agendas tant régionaux qu'internationaux (Agendas 2030, 2063 de l'Union africaine, le Programme d'Action de Vienne, le Programme d'Action de Doha, etc.).

Il sied de préciser qu'en 2022, sous l'instigation du Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral, le Tchad a nommé un cadre relevant de cette Direction Générale point focal national pour le suivi du Programme d'action de Vienne. A partir de cette nomination, le pays fait désormais partie du réseau des points focaux nationaux mis en place pour coordonner le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

Sous la supervision du Ministre en charge de la Prospective Economique, le Comité Technique Interministériel (CTI), mis en place par Arrêté du Premier Ministre, est chargé de préparer le premier rapport national de suivi de la mise en œuvre du PAV et la troisième Conférence des Nations Unies sur les PDSL prévue en juin 2024 à Kigali au Rwanda.

Notons encore que dans le cadre de suivi des agendas et autres programmes régionaux et mondiaux de développement durable, l'Assemblée nationale a mis en place en 2016 une Commission spéciale de suivi des ODD qui a été par la suite érigée en Commission Permanente en 2020. Cela constitue un exemple d'appropriation nationale des Agendas de développement durable reconnu par l'Union Inter Parlementaire (UIP). Aussi, une Cellule de suivi des indicateurs des ODD a-t-elle été créée au sein de l'INSEED en juillet 2018, en vue, entre autres, d'élaborer la cartographie des indicateurs et de gérer les métadonnées.

Au niveau déconcentré, le cadre de suivi des agendas s'appuie sur le dispositif de suivi du PND, à savoir : (i) les Comités Provinciaux d'Action et du Suivi (CPAS) ; (ii) les Comités Départementaux d'Action et du Suivi (CDAS) ; et (iii) les Comité Locaux d'Action et de Suivi (CLAS).

Cependant, ce dispositif est confronté à une faible capacité de production du Système statistique national (SSN) liée notamment à : (i) l'insuffisance de financement des opérations statistiques qui dépendent fortement du financement extérieur, (ii) l'insuffisance et la qualité des ressources humaines, ainsi que (iii) la faiblesse du cadre institutionnel.

5.7.2 Les défis rencontrés par le pays dans le cadre du suivi des agendas de développement durable

Dans le processus de suivi des agendas de manière générale, le pays rencontre plusieurs difficultés liées aux aspects suivants :

- (i) La disponibilité et l'accès aux données constituent des défis majeurs ; les administrations ont de difficulté à mettre à disposition des bénéficiaires et des responsables de suivi les informations nécessaires pour le suivi des politiques sectorielles. A cela s'ajoute le fait que la plupart des administrations n'ont pas encore numérisé leur base de données et cela ne favorise pas leur traitement ;
- (ii) La sensibilisation des parties prenantes n'a pas été effective car la plupart des parties prenantes (ministères sectoriels, société civile, parlementaires, institutions de recherche, universitaires etc.) n'ont pas une bonne connaissance des agendas de développement.
- (iii) La localisation des agendas dans les politiques de développement local (plans de développement communal, provincial, Départemental, etc..) et l'appropriation des autorités au niveau déconcentré ;

- (iv) L'insuffisance de financement du processus de suivi de la mise en œuvre des agendas ; en effet, ces agendas ne prévoient un fonds pour en assurer le suivi. Etant donné les difficultés de trésorerie que connaissent les pays en développement, il est difficile de faire un suivi régulier.

En ce qui concerne le Programme d'Action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral, quelques difficultés spécifiques sont à signaler :

- (i) Absence d'un cadre de résultat ne permet d'évaluer correctement les progrès. ;

5.7.3 Suggestions sur la manière d'améliorer la mise en œuvre et le suivi d'un futur programme d'action au niveau national :

- (i) Élaborer un cadre de résultat pour le suivi du prochain programme d'action 2024 – 2034 ;
- (ii) Renforcer les capacités nationales en planification, le suivi et l'évaluation ;
- (iii) Appuyer le processus de sensibilisation et de localisation du prochain programme d'action ;
- (iv) Appuyer la préparation et la présentation des rapports de mise en œuvre du prochain programme d'action.
- (v) Organiser des réunions régulières pour le partage d'expérience entre les pays en développement sans littoral.

5.8 Vers le prochain programme d'action pour les pays en développement sans littoral : conclusion et voie à suivre

La mise en œuvre au Tchad des agendas et autres programmes régionaux et mondiaux de développement durable dont le programme d'action de Vienne rencontre des défis majeurs au rang desquels, il faut citer leurs vulgarisation et localisation pour une meilleure appropriation par la population, la mobilisation des ressources tant internes qu'externes, la disponibilité des données statistiques, surtout des données désagrégées « pour ne laisser personne de côté ».

En plus de ces défis majeurs identifiés, beaucoup d'autres facteurs tant internes qu'externes ont impacté la mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne.

Au rang de ces facteurs, il faut citer les crises économique et sécuritaire liées notamment à la chute du prix du pétrole et aux attaques terroristes de la secte Boko – Haram et à l'insécurité qui sévit aux frontières avec quelques pays voisins, à savoir la Lybie, le Soudan, la RCA sans oublier la récente guerre en Ukraine qui vient compliquer davantage la situation.

Malgré ce contexte difficile, le Tchad a pu réaliser quelques actions positives dans les six domaines prioritaires du PAV.

Pour le prochain programme d'Action 2024 – 2034, le pays a identifié quelques défis et formulé des recommandations suivantes dans les différents domaines prioritaires :

- intensifier et diversifier les corridors de transport (rail et route) pour une redynamisation des échanges commerciaux en appuyant la CCIAMA dans ses démarches entreprises ;
- renouveler le parc automobile pour le transport des marchandises ;
- renforcer les capacités pour élaborer les dossiers techniques sur le PPP et rendre les projets bancables (études de terrain, disponibilité des données) pour le développement des infrastructures ;

- professionnaliser les acteurs de transport et promouvoir la sécurité routière ;
- densifier les réseaux routiers intérieurs (routes nationales et pistes rurales) afin d'assurer le maillage du territoire national ;
- développer les infrastructures de télécommunications ;
- améliorer l'accès au numérique pour permettre la digitalisation et l'interconnexion pour les procédures au niveau des corridors ;
- promouvoir le commerce digital (e-commerce) ;
- promouvoir les transports aériens et cargos ;
- promouvoir l'accès à l'énergie à moindre coût afin de contribuer à la compétitivité de l'économie ;
- réaliser les études de faisabilité des projets énergétiques (y compris les énergies renouvelables) pour améliorer l'accès à l'électricité afin de réduire le coût des affaires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- appuyer la formalisation de toutes les exploitations traditionnelles/artisanales des minéraux du développement (minéraux industriels, matériaux de construction et pierres et métaux précieux) sources d'emplois indispensables, fournissant des moyens substantiels à des milliers de personnes ;
- former et réorganiser les artisans miniers à travailler en coopérative et promouvoir la mécanisation des exploitations minières ;
- développer une Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources ;
- réactualiser les accords bilatéraux en matière de transport et transit, en conformité avec le PAV ;
- impliquer le secteur bancaire dans l'octroi de crédit-bail au profit des transporteurs ;
- mobiliser les fonds pour les projets d'impact régionaux (projets pilotes comme en Afrique de l'Est) avec des délais de décaissements courts ;
- promouvoir le secteur du Tourisme ;
- satisfaire les besoins en transport du commerce avec l'étranger ;
- répondre aux besoins des services postaux ;
- créer les conditions nécessaires pour atteindre un secteur aérien sain et viable.

| Domaines prioritaires du PAV | Défis de la mise en œuvre | Recommandations | Etat | PTF | ONU |
|---|--|---|------|-----|-----|
| Priorités 1: Questions fondamentales de politique en matière de transit | L'éloignement du pays avec les ports maritimes où le plus proche se situant à 1 700 km (port de Douala) qui inclut des coûts commerciaux élevés dans les transactions internationales ; | Actualiser les accords bilatéraux en matière transport et transit, en conformité avec le PAV. | x | x | |
| | | Amélioration de la gestion du corridor Douala-N'Djamena | x | x | x |
| | La vétusté du parc automobile ; | Développer l'activité de transport des plis et la participation aux services de sous-traitance, etc ; | x | | |
| | | Actualiser la Stratégie Nationale des Transports | x | x | |
| | Les problèmes d'infrastructure de transport ; | Actualiser la Stratégie Nationale de la Sécurité Routière | x | x | |
| | | Équiper toutes les Institutions de l'administration publique et les interconnecter en vue d'atteindre un fonctionnement efficace et efficient, grâce aux TIC par la simplification de l'organisation interne, la rapidité et l'efficacité dans le traitement de dossiers par la réduction des procédures et des circuits décisionnels, la réduction des dépenses publiques grâce à la mutualisation des infrastructures et systèmes | x | x | |
| | Les barrières non tarifaires que constituent la corruption, l'insécurité, le problème de professionnalisation des acteurs du transport, l'actualisation des conventions, le suivi de la mise en œuvre des conventions. Accessibilité au réseau à haut débit sur l'ensemble du territoire national ; | Professionnaliser les acteurs de transport et promouvoir la sécurité routière ; | x | | |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|
| | L'interconnexion des Institutions de l'administration publique | | | | |
| Priorités 2: Développement et entretien de l'infrastructure | Faible développement des infrastructures au Tchad ; | Accélérer le projet d'intranet gouvernemental ; | X | X | |
| | | Mailler le pays en infrastructure large bande de la fibre optique afin de rendre le haut débit accessible à toute la population sur l'ensemble du territoire national | X | X | |
| | | Intensifier et diversifier les corridors de transport) et la logistique (rail et route pour une redynamisation des échanges commerciaux en appuyant la CCIAMA dans ses démarches entreprises ; | X | X | |
| | | Renforcer les capacités pour élaborer les dossiers techniques sur le PPP et rendre les projets bancables (études de terrain, disponibilité des données) pour le développement des infrastructures ; | X | X | X |
| | | Renouveler le parc automobile pour le transport des marchandises ; | X | X | |
| | | Densifier les réseaux routiers intérieurs (routes nationales et pistes rurales) afin d'assurer le maillage du territoire national ; | | | |
| | | Promouvoir la sécurité routière ; Rechercher les financements pour la construction des infrastructures TIC en vue de relier les câbles sous – marins de la côte de l'océan atlantique, de la mer rouge et méditerranéenne ; | x | x | x |
| | | Assurer la pénétration et la couverture des réseaux mobiles sur toute l'étendue du territoire national ; | x | | |
| | | Alléger la fiscalité pour permettre la réalisation des investissements dans le secteur ; | x | x | |

| | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|
| | | Mettre en place le fonds de service universel ; | x | | x |
| | | Mobiliser les fonds pour les projets d'impact régionaux (projets pilotes comme en Afrique de l'Est) avec des délais de décaissements courts ; | x | X | X |
| | | Créer les conditions nécessaires pour atteindre un secteur aérien sain et viable | x | x | |
| | | Promouvoir les transports aériens et cargos | x | x | |
| | | Promouvoir l'accès à l'énergie à moindre coût afin de contribuer à la compétitivité de l'économie | x | | |
| | | Réaliser les études de faisabilité des projets énergétiques (y compris les énergies renouvelables) pour améliorer l'accès à l'électricité afin de réduire le coût des affaires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens | x | | |
| Priorités 3: Commerce international et facilitation du commerce | | Promouvoir le commerce digital (e-commerce) ; | x | x | |
| | | Améliorer l'accès au numérique pour permettre la digitalisation et l'interconnexion pour les procédures au niveau des corridors ; | x | x | |
| | | Promouvoir le secteur du Tourisme | x | | |
| | | Appuyer la formalisation de toutes les exploitations traditionnelles/artisanales des minéraux du développement (minéraux industriels, matériaux de construction et pierres et métaux précieux) sources d'emplois indispensables, fournissant des moyens substantiels à des milliers de personnes | x | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Former et réorganiser les artisans miniers à travailler en coopérative et promouvoir la mécanisation des exploitations minières | x | x | x |
| Priorités 4: Intégration coopération régionales et | | Accélérer la mise en œuvre du PREF (programme de réformes économiques et financières) de la CEMAC Confier au secteur privé (CCIAMA) la diversification et l'exploitation des corridors et les infrastructures et logistique de transport développer les infrastructures à dimension régionale (autoroute, chemin de fer, TIC, énergie...) pour appuyer l'intégration régionale, Recourir à l'investissement privé par la promotion du partenariat public-privé | x | x | x |
| Priorités 5: Transformation structurelle de l'économie | Défis en ce qui concerne le Secteur agro-sylvo-pastoral ; | Réaliser les études de faisabilité des projets énergétiques (y compris les énergies renouvelables) pour améliorer l'accès à l'électricité afin de réduire le coût des affaires et d'améliorer la qualité de vie des citoyens | x | x | |
| | Défis en ce qui concerne le Secteur industriel et artisanal : | <ul style="list-style-type: none"> - Densifier le secteur industriel et artisanal - Appuyer la formalisation de toutes les exploitations traditionnelles/artisanales des Mines et minéraux du développement (minéraux industriels, matériaux de construction et pierres et métaux précieux) sources d'emplois indispensables, fournissant des moyens substantiels à des milliers de personnes ; | x | x | |

| | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|
| | | - Former et réorganiser les artisans miniers à travailler en coopérative et promouvoir la modernisation/mécanisation des exploitations minières | | | |
| | Défis en ce qui concerne la Recherche et l'innovation technologique ; - promouvoir la recherche et le développement technologique | | | | |
| Priorités 6: Moyens de mise en œuvre | Paiement de la dette intérieure ; Maturation des projets inscrits dans les plans nationaux de développement ; en effet, les projets inscrits dans le PND 2017-2021, ne sont tous assortis des études de faisabilité et ne sont par conséquent pas bancaables ; Capacités de montage et d'élaboration des projets de développement, et d'affaires ; Attractivité des investissements directs étrangers ; en effet, le pays doit poursuivre les efforts pour rendre le climat des affaires propice au financement du secteur privé | Développer une Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources | x | | |
| | | Réactualiser les accords bilatéraux en matière transport et transit, en conformité avec le PAV. | x | x | x |
| | | Impliquer le secteur bancaire dans l'octroi de crédit-bail au profit des transporteurs | x | | |
| | | | | | |
| Suivi de la mise en œuvre et révision | La disponibilité et l'accès aux données constituent des défis majeurs ; les administrations ont de difficulté à mettre à disposition des bénéficiaires et des responsables de suivi les informations nécessaires pour le suivi des politiques | Elaborer un cadre de résultat ne permet d'évaluer correctement les progrès. ; | | | x |
| | | Améliorer la mise en œuvre et le suivi d'un futur programme d'action au niveau national : | x | x | x |
| | | renforcer les capacités nationales en planification, le suivi et évaluation ; | x | | x |

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| <p>sectoriels. A cela s'ajoute le fait que la plupart des administrations n'ont pas encore numérisé leur base de données cela ne favorise pas leur traitement ;</p> <p>La sensibilisation des parties prenantes n'a pas été affective car la plupart des parties prenantes (ministères sectoriels, société civile, parlementaires, institutions de recherche, universitaires etc.) n'a pas une bonne connaissance des agendas de développement.</p> <p>La localisation des agendas dans les politiques de développement local (plans de développement communal, provincial, Départemental, ETC.) et l'appropriation des autorités au niveau déconcentré ;</p> <p>L'insuffisance de financement du processus de suivi de la mise en œuvre des agendas ; en effet, ces agendas ne prévoient un fonds pour en assurer le suivi. Etant donné les difficultés de trésorerie que connaissent les pays en développement, il est difficile de faire un suivi régulier.</p> | Appuyer la sensibilisation et la localisation du prochain programme d'action 2024 - 2034 | x | x | x |
| | Appuyer la préparation et la présentation des rapports de mise en œuvre du prochain programme. | | | X |
| | Organiser des réunions régulières pour le partage d'expérience entre les pays en développement sans littoral | | x | x |
| | | | | |

1. VIII. Annexe statistique

Les pays sont encouragés à inclure une annexe avec les données utilisées pour informer cet examen national. Ils sont également encouragés à inclure les sources des données, en indiquant notamment si ces données/statistiques ont été recueillies auprès du système statistique national

Annexe 1-1: Critères de convergence

| Critères | Seuil |
|--|---------|
| Critères de 1er rang | |
| 1. Solde budgétaire de Référence (en % du PIB) | ≥ -1,5% |
| 2. Taux d'inflation annuel | ≤ 3% |
| 3. Encours de la dette publique (en % du PIB) | ≤ 70% |
| 4. Accumulation des arriérés (extérieurs et antérieurs) | = 0 |
| Indicateurs de 2nd rang | |
| 1. Masse salariale / recettes fiscales | ≤ 35% |
| 2. Investissements financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales | ≥ 20% |
| 3. Solde extérieur courant de base (en % PIB) | ≥ 5% |
| 4. Taux de pression fiscale | ≥ 17% |
| 5. Taux de couverture extérieure de la monnaie par les avoirs de change | ≥ 20% |

Source : CEMAC

Liste des participants à l'atelier de validation politique

| N° | Nom et Prénom | Fonction | Institution | Téléphone |
|----|--------------------------|-----------------------|---------------|-----------|
| 01 | Mamadou Bobo Sow | Economiste principal | PNUD | 65064398 |
| 02 | Jos de la Haye | Représ. Résident Adjt | PNUD | |
| 03 | Saleh Mahamat Ali | DGA | MPEPI | 66210445 |
| 04 | Yodamné Marie | Présidente Nationale | CELIAF | 66287590 |
| 05 | Foubou Djibert Younous | Président CPE | CNT | 99286195 |
| 06 | Dihoulné Laurent | SG | MTTSR | 66372388 |
| 07 | Saleh Moussa Mikerbi | DG | CCIAMA | 63690304 |
| 08 | Dr Bourkou Dede ElHadj | Conseiller | MFBCN | 66254225 |
| 09 | Beounngar David Doudjim | SG | MAETECI | 66277408 |
| 10 | Adoum Ali Mahamat | DAJ | MPEPI | 65121212 |
| 11 | Bourma Abdoulaye Outman | Président | UNATRA NST | 66281430 |
| 12 | Dr Mahamat Malloum | DRHF | MEPA | 66302541 |
| 13 | Nouradine Moussa Issakha | Ingénieur Géologue | MMG | 66221771 |
| 14 | Alladihimbaye Benoudji | Point focal | MMG | 62151618 |
| 15 | Khala Djida Seid | Représ. DGA | MMG | 66343846 |
| 16 | Hissein Adannou | SG | UNATRA NST | 66448811 |
| 17 | Mahamat Adam Charfadine | Mbre CTI | MAE | 66209783 |
| 18 | Mahamat Ali Brahim | DGSPBA | SGG | 66330833 |
| 19 | Simon Fouda | Economiste | BCR | 62588081 |
| 20 | Bechir Abdoulaye Adam | Directeur | MHE | 66281383 |
| 21 | Royoumbaye A Patricia | Associée Economiste | PNUD | 63719486 |

| | | | | |
|----|--------------------------------------|---------------------|---------------|----------|
| 22 | Moussa Adjil Maye | Cadre | MPEPI | 66268928 |
| 23 | Bouzabo Kepfene Léonce | DGA | MPEPI | 60751186 |
| 24 | Halimata Gargoum Mht | DAN/A | MPEPI | 66230348 |
| 25 | Mbaiguedem Mounkamdode | cadre | MPEPI | 66237291 |
| 26 | Mobe Harou | Chef Div | INSEED | 66436415 |
| 27 | Djinguilla Christophe H | Chef Service | MHE | 66709330 |
| 28 | Bechir Akhouna | Directeur | MPEPI | 66297743 |
| 29 | Sabir Zakaria Mahamat | Directeur Adjoint | MPEPI | 66206501 |
| 30 | Djibrine Abakar Hassan | Directeur Adjoint | MPEPI | 66296357 |
| 31 | Allamine Mahamat Mbodou | DAN | MPEPI | 66233342 |
| 32 | Nanalngar Moyengar | Met E spécialiste | UNICEF | 66243666 |
| 33 | Dr Mabali Aristide | Economiste National | PNUD | 62303666 |
| 34 | Fosia Idriss Adoum | Impetrice T | MPEPI | 66207243 |
| 35 | Noudjalbaye Blaise | Inspecteur T | MPEPI | 66538653 |
| 36 | Mahamat Abakar Ousmane | CD/PP/IGM | MPEPI | 66223798 |
| 37 | Djermah Ouaido | Directeur Adjoint | MPEPI | 66224009 |
| 38 | Halimé Sadié | Cadre /DSEPSD | MPEPI | 66291108 |
| 39 | Memndiguena Béatrice | DPEE | MHE | 66414112 |
| 40 | Goundoul Kalkassia Vikama | DIDA | MPEPI | 63407005 |
| 41 | Tahir AliHaouane | SP/Présidence | CNT | 66441626 |
| 42 | Ahmat Youssouf Galmaye | Directeur/SPONGAH | MPEPI | 63756060 |
| 43 | Alladoumadji Modjibeye | Cadre/DSEPSD | MPEPI | 66311087 |
| 44 | Issa Mahamat Hassaballah | Cadre/DSEPSD | MPEPI | 66247078 |
| 45 | Aoub Ibrahim Mahamat | Cadre/DSEPSD | MPEPI | 68094545 |
| 46 | Leubnoudji Tah Nathan | Mbre CTI | UJT | 63369839 |
| 47 | Hissein Doudou Mahamat | DPP | MPEPI | 66911342 |
| 48 | Allabaye Jean François | DPSE | MTTSR | 66286895 |
| 49 | Mme Moudalbaye Noubandissem Appoline | SG | MFPPESEN | 66281464 |
| 50 | Djedouboum Emmanuel A | SGA | MMG | 66025734 |
| 51 | Gassi Simbary | Représ. Assistant | UNFPA | 66290525 |
| 52 | Ngomina Bramingar | Directeur SEPSD | MPEPI | 66265548 |
| 53 | Djimtoné Ndolengar | Journaliste | Phare | |
| 54 | Mireille Kouladoum Modestine | Journaliste | Le Libérateur | |
| 55 | Yo – Hounkilam Jules Daniel | journaliste | Le Libérateur | |
| 56 | NDjondang Madeleine | Journaliste | Le Pays | |
| 57 | Ali Kachoua | Journaliste | TVT ONAMA | |
| 58 | Gerard Ouadeuh | Journaliste | TVT ONAMA | |
| 59 | Zenaba | Journaliste | TVT ONAMA | |